

Fatiha Saldas
pointe du
doigt les
dysfonctionnements
du groupe
Al Omrane

Page 2



Mohamed
Benabdelkader
*Vingt-deux projets
élaborés en vue
de la digitalisation
du système judiciaire*

Page 5



Le calendrier
de la reprise
dévoilé

Pages 23-24



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9071

Lundi 20 Juillet 2020

Le ciblage des personnes en situation de handicap est à repenser

Le projet de loi 72.18 suscite des remous



Page 3

Le gouvernement décide
de passer à la 3^{ème} phase du
plan de déconfinement
à partir du 19 juillet à minuit

Le gouvernement a décidé de passer à la troisième phase du plan de déconfinement à partir du 19 juillet à minuit, et ce sur la base des conclusions du suivi quotidien et de l'évaluation périodique de l'évolution de la situation épidémiologique dans le pays, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour le retour progressif à la vie normale et la relance de l'économie nationale.

Selon un communiqué du gouvernement parvenu dimanche à la MAP, en vertu de cette décision, la prochaine phase sera encadrée au niveau national selon les mesures d'assouplissement suivantes :

- Permettre aux établissements touristiques d'utiliser 100% de leur capacité d'accueil, sans dépasser 50% de leurs espaces communs (restaurants, piscines, salles de sport ...);
- Autoriser les moyens de transport interurbains et intervalles à utiliser 75% de leur capacité, selon des conditions définies;
- Autoriser l'organisation des rencontres sportives officielles sans présence du public;
- Autoriser les rassemblements et activités regroupant moins de 20 personnes;
- Ouvrir les centres culturels, les bibliothèques, les musées et les sites archéologiques, sans dépasser 50% de leur capacité d'accueil.

Le gouvernement a également décidé de maintenir les autres restrictions de précaution mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (interdiction des festivités, fêtes de mariage, cinémas, piscines publiques, funérailles, ...), indique le communiqué.

Afin de réussir la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement "incite fortement et recommande à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de continuer à respecter totalement et rigoureusement" l'ensemble des mesures préventives adoptées par les autorités sanitaires, notamment en raison des risques sanitaires liés à la période estivale et aux célébrations de l'Aïd Al Adha.

Il sera procédé comme précédemment à la fermeture de tous les quartiers résidentiels ou zones constituant de nouveaux foyers épidémiques, leur accès sera restreint et les mesures de contrôle y seront renforcées, a fait savoir la même source.

Des mesures similaires seront mises en œuvre dans toutes les unités de production et de services, ainsi que dans les établissements touristiques qui ne respectent pas les règles et le protocole sanitaire en vigueur, a insisté le gouvernement.

Fatiha Saddas pointe du doigt les dysfonctionnements du groupe Al Omrane

Actualité

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a fortement épingle le groupe Al Omrane lors de la réunion de la Commission de contrôle des finances publiques tenue mercredi à la Chambre des représentants en présence notamment du président du directoire du groupe Badre Kanouni et de la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb.

Prenant la parole au nom du Groupe socialiste, Fatiha Saddas a critiqué les dirigeants du groupe Al Omrane et leur gestion en avançant plusieurs remarques.

La première concerne les recommandations des rapports de la Cour des comptes sur lesquelles travaille la commission parlementaire. Selon la députée, la présentation d'Al Omrane passe sous silence les remarques mises en évidence dans ces rapports. « J'attendais dans votre présentation des réponses sur les remarques de la Cour des comptes concernant les dysfonctionnements, et comment vous les avez traitées par l'adoption de mesures, de procédures et de décisions de nature à permettre que les mêmes erreurs ne soient pas rééditées », a-t-elle souligné.

La deuxième remarque a trait au programme gouvernemental dans ce domaine. Selon Fatiha Saddas, la présentation d'Al Omrane a fait référence aux importantes orientations Royales (dont l'augmentation de la production de logements sociaux, l'accélération de la lutte contre le logement insalubre et le renforcement de la position du groupe en tant qu'entreprise contemporaine, citoyenne et rentable) et a amplement détaillé les recommandations du Conseil de surveillance, mais elle a rapidement passé en revue le programme gouvernemental dans ce domaine, sans aborder son contenu, ni ses objectifs, ni les missions assignées à cette entreprise dans le domaine de la mise en œuvre de la politique du gouvernement et des collectivités territoriales dans le secteur du logement, de la politique de la ville, de l'urbanisation et du développement urbain.

La troisième remarque de la députée itihadie a trait à la stratégie et aux projets du groupe. Selon elle, l'intervention du président du directoire a souligné que 70% des projets du groupe sont orientés vers le logement social et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Selon Fatiha Saddas, la réalité contredit cette conclusion, vu l'échec de projets importants comme ceux de Tamesna, de Tamensourt et d'Ouisslane ou du programme de relogement des habitants des bidonvilles dans les villes de Rabat, Casablanca et Tanger (par exemple).



La députée du Groupe socialiste s'est également demandée si Al Omrane respectait ses obligations dans la réalisation de ses projets.

Dans ce sens, elle a souligné que les services dudit groupe se montrent trop laxistes quand il s'agit de veiller au respect du cahier des charges par les maîtres d'ouvrage. Ce qui explique, selon elle, que des logements sont commercialisés sur la base d'un certain niveau d'installations et d'équipements, mais les bénéficiaires y découvrent des choses qui ne figurent pas sur les plans initiaux, tout en évoquant la responsabilité du Groupe concernant la réalisation des travaux liés à la réparation des vices cachés, et s'il allait engager des poursuites judiciaires contre les entreprises contrevenantes et indemniser les clients lésés.

La cinquième remarque concerne la médiation et la gestion des plaintes. Fatiha Saddas a noté que malgré les efforts consentis par le groupe, le système de gestion des plaintes et des litiges laisse à désirer et souffre de certaines lacunes, soulignant que la lenteur du traitement des plaintes reçues par certains services régionaux du Groupe conduit à l'augmentation du nombre de litiges soumis aux tribunaux, ce qui in-

duit des charges supplémentaires sur les plans financier et administratif et porte atteinte à l'image de marque d'Al Omrane auprès de l'opinion publique.

La députée itihadie s'est, par ailleurs, interrogée sur les raisons de l'absence d'un système de médiation transparent qui définit les obligations et les droits des parties concernées, de manière à ce que le recours aux tribunaux devienne une mesure exceptionnelle et non une règle dans le traitement des litiges. L'intervention de Fatiha Saddas a porté aussi sur la relation du groupe avec ses partenaires économiques. Elle a souligné à ce égard qu'il est difficile de concevoir que les relations entre Al Omrane et le secteur privé opérant dans le secteur deviennent des relations gagnant-gagnant. Cela tient, selon elle, à la qualité des produits fournis par ces sociétés, au non-respect de certaines des exigences contenues dans les cahiers des charges et à la vente des produits immobiliers à des prix qui ne tiennent pas compte des avantages publics dont elles ont bénéficié. Sans oublier que le programme d'habitat social dédié à une certaine catégorie de la population a été dévié de son objectif initial.

La gestion des produits immobiliers

du groupe a été remise en question par la députée socialiste. D'après Fatiha Saddas, la commercialisation des unités sociales du groupe s'élève à 21.261 unités et dépend en grande partie de l'efficacité des partenaires institutionnels participant à la réalisation de ses projets, alors que la réserve de parcelles, d'appartements et d'activités commerciales du groupe atteint 35.886, ainsi que 17.252 unités sociales vendues directement par le groupe, ce qui pose la question de l'efficacité des études réalisées et des hypothèses sur la base desquelles les projets ont été élaborés, ainsi que la qualité de leurs produits et leur attractivité. Ceci concerne notamment les projets lancés après le déclin du marché immobilier à partir de l'année 2008.

De plus, la députée socialiste cite deux exemples flagrants de la mauvaise gestion du groupe. 16 ans après son lancement du projet de Tamesna, ce dernier n'a été réalisé qu'à hauteur de 54,05 % et le nombre de ses habitants n'a atteint que 20% de l'objectif.

Quant à Tamansourt, le niveau de réalisation atteint 40.704 logements, soit un taux de 45,22 % par rapport aux logements attendus. La population actuelle atteint 15,11% seulement.

Mourad Tabet

Le ciblage des personnes en situation de handicap est à repenser

Le projet de loi 72.18 suscite des remous

“**R**epenser le ciblage des personnes handicapées». Tel est le message adressé dernièrement aux pouvoirs publics et au Parlement par plusieurs ONG œuvrant dans le domaine du handicap. Selon ces dernières, le projet de loi n° 72.18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres (ANR), débattu dernièrement au sein de la Commission de l'intérieur à la Chambre des conseillers, ne prend pas en considération les spécificités de cette catégorie de population.

« On reproche à ce projet de loi de prendre en compte certains déterminants socioéconomiques et d'exclure les paramètres liés au handicap. Notamment le coût du handicap, abstraction faite de la classe sociale dont est issue la personne handicapée », nous a indiqué Abdelmalek Asrih, président de l'Association «La Colombe blanche». Et de poursuivre : «Le handicap a un coût financier et psychologique qui fait peser une pression très forte sur les familles. A ce propos, nous souhaitons que ledit projet de loi adopte une interprétation large du critère “les circonstances sociales et économiques” des bénéficiaires des programmes d'appui social et qu'il prenne en considération le modèle social basé sur les droits de l'Homme et l'approche environnementale du handicap dans la définition de la situation du handicapé».



Notre source estime, en outre, que le critère d'éligibilité ne doit plus se baser sur l'élément “ménage”, mais plutôt sur celui de l'“individu” en respect et en application du principe d'autonomie et de liberté de choix. Une évaluation que partage le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a

précisé, dans son avis relatif à ce projet de loi adopté le 16 juin dernier, que «le choix de cibler les ménages, qui est un choix politique et non technique, peut conduire, dans la pratique, à des abus de pouvoir et à des manquements du «membre du ménage qui perçoit l'aide» et au détournement de celle-ci à son profit au détriment des membres de sa famille ou d'une partie d'entre eux». Ce qui pose, selon le CESE, la question des droits des membres (individus) par rapport au droit du ménage (qui peut être une famille), notamment des droits-créances des membres du ménage, ceux-ci n'étant pas justiciables et caractérisés par une certaine subjectivité et relativité. Ce risque doit être pris en considération par les organismes gestionnaires de programmes sociaux.

Les ONG regroupées au sein de la Plateforme de coordination nationale des réseaux œuvrant dans le domaine de défense des droits des personnes en situation de handicap exigent également l'annulation du critère de la notation comme condition d'éligibilité pour les personnes handicapées et de remplacer le critère de “seuil” par celui de besoins spécifiques des personnes cibles qui doivent assurer les conditions dignes de vie (logement, nourriture, éducation, santé, formation et emploi).

Pour ces ONG, ces recommandations sont une réponse à l'exclusion de la société civile du processus de l'élaboration de ce projet de loi. En effet, de l'aveu même du CESE, le processus

d'élaboration de la loi n'a pas été suffisamment participatif. Si sa préparation a fait l'objet de larges consultations avec les départements ministériels chargés des finances, de la santé, de l'éducation, de la famille, de la solidarité et des affaires générales et de la gouvernance ainsi qu'avec la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), la société civile organisée n'a pas été consultée lors de l'élaboration dudit projet de loi.

A ce propos, les ONG recommandent la nécessité de la représentativité des personnes handicapées au sein des commissions chargées d'élaborer les textes organiques relatifs à cette loi et la représentativité des personnes handicapées expertes au sein des instances de décision de l'ANR en application du principe de la parité et de l'approche genre tout en insistant sur la nécessité de mettre en place des mesures de gestion permettant aux personnes handicapées d'accéder aux programmes d'appui social et de s'approprier ses procédures en toute autonomie. A noter que le CESE a déjà critiqué le principe d'auto-déclaration des ménages adopté par ledit projet de loi puisqu'il présente des risques importants d'exclusion, lorsque les ménages n'ont pas eu ou pas pu avoir accès à l'information sur les programmes sociaux mis en place ou à cause d'une communication insuffisante ou de l'analphabétisme

Hassan Benteleb

Les critiques du Conseil économique, social et environnemental

Le projet de loi comporte des références tacites à des dispositions de la Moudawana, qui du point de vue actuel apparaissent contraires au principe constitutionnel de l'égalité entre l'homme et la femme.

Le projet de loi respecte les droits d'un point de vue formel, mais comporte, dans sa mouture actuelle telle qu'adoptée par le Conseil de gouvernement, des risques réels de violation des droits (droit de jouissance et droit à la protection de la vie privée garantis par la Constitution).

Le projet de loi, dans sa mouture actuelle, présente le risque d'exclure des personnes vivant dans la rue, enfants compris, et des ménages ne pouvant apporter de preuve de leur domiciliation, (personnes vivant dans les bidonvilles) et des ménages n'ayant pas pris ou pu prendre connaissance de l'existence d'un programme social.

La clarté du texte aux différents niveaux d'analyse (structurel, rédactionnel et conceptuel) reste insuffisante et nécessite plus d'approfondissement et d'éclaircissement.

Un grand questionnement posé s'agissant des garanties apportées par les dispositions du projet de loi en matière de bonne gouvernance du système d'enregistrement et des registres dans le strict respect du droit à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

La mouture actuelle du projet de loi ne donne pas au RSU toute la force juridique et intentionnelle dont il a besoin en tant que mécanisme de mise en œuvre d'un «projet social stratégique et ambitieux». Le RNP n'est pas une condition sine qua non à la création du RSU, mais présente à terme un intérêt en matière de simplification des procédures et de convergence des données.

Abdelhamid Fatihi : *Le PLFR n'est qu'une correction des équilibres rompus par la pandémie*

Adoption du projet de loi de Finances rectificative par la Chambre des conseillers



La Chambre des conseillers a adopté à la majorité le projet de loi de Finances rectificative (PLFR) n°35.20 au titre de l'exercice 2020, lors d'une séance plénière tenue vendredi.

Ce projet de loi, approuvé par 29 députés et rejeté par 13 autres avec abstention de 4 membres, vise à mettre en place des mécanismes de soutien à même d'assurer la reprise progressive de l'activité économique et la préservation de l'emploi ainsi que des mesures pratiques pour amé-

liorer l'efficacité de l'administration.

Ledit projet repose sur trois piliers principaux, à savoir l'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique, la protection de l'emploi et l'accélération de la mise en œuvre des réformes administratives.

Dans ce sens, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou, avait affirmé peu avant dans sa réponse aux interventions de

groupes et groupement parlementaires lors de la discussion générale du PLFR à la Chambre des conseillers, que les budgets des secteurs sociaux n'ont subi aucune diminution, ajoutant que ce projet de loi accorde la priorité à la mise en œuvre des engagements dans les domaines de la santé, l'éducation, la lutte contre les disparités sociales et spatiales, outre le développement rural et la lutte contre les effets de la sécheresse.

Le ministre avait de même re-

levé que l'élaboration du PLFR-2020 repose sur des hypothèses objectives basées sur une étude détaillée de l'évolution des contextes national et international, soulignant que ces hypothèses s'appuient sur un contexte et des données susceptibles de changer à tout moment, compte tenu de cette conjoncture mondiale marquée par l'instabilité et que le taux de croissance, prévu à -5% cette année, est en ligne avec celui de l'économie mondiale estimé par le Fonds monétaire international (FMI).

Cette crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a-t-il souligné, est intervenue dans une période où l'économie marocaine se dirigeait vers la consolidation de ses fondements macroéconomiques, l'élargissement des marges via l'accélération de la mise en œuvre d'une série de réformes structurelles, ce qui a permis d'améliorer les marges de manœuvre au niveau de la balance des paiements.

Il s'agit également d'atteindre un niveau soutenable du déficit budgétaire dépassant à peine les 3,5% du produit intérieur brut (PIB) avec un endettement du Trésor maîtrisable. Et d'ajouter que le gouvernement a interagi, en toute objectivité, avec les amendements proposés, notant que tous les membres de la Commission des finances se sont accordés sur un amendement im-

portant permettant aux citoyens à faible revenu d'accéder au logement social et au logement à faible coût dans cette conjoncture difficile.

Il convient néanmoins de préciser que les dispositions du projet de loi de Finances rectificative 2020 n'ont pas fait l'unanimité des groupes parlementaires à la Chambre des conseillers. Ceux de la majorité voient en ce projet un exercice démocratique, alors que l'opposition estime que le projet porte sur des mesures limitées en termes d'impact économique et social.

Dans ce cadre, le chef du groupe socialiste, Abdelhamid Fatihi, a indiqué que la discussion du PLFR se veut un moment de réflexion et de préparation responsable pour gérer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie nationale et une occasion de penser aux volets phares institutionnel, politique, économique, financier et social et de créer de nouveaux modes de prise de décision économique et financière dans le pays.

"Le projet n'est qu'une actualisation des hypothèses de base de la loi de Finances 2020 et une correction des équilibres rompus par la pandémie. Il s'agit donc d'un projet de gestion du restant de l'exercice, et le projet de loi de Finances 2021 servira de cadre pour le démarrage effectif de la lutte contre les effets de la crise", a-t-il dit.

Lancement du plan de rapatriement des 7.100 saisonnières marocaines de Huelva

Le plan de rapatriement des 7.100 travailleuses saisonnières marocaines de la province de Huelva, qui verra la mobilisation de 6 bateaux mis à disposition par l'Etat marocain, a été lancé samedi, indique l'ambassade du Maroc en Espagne.

A cet effet, l'ambassadeur du Maroc à Madrid, Karima Benyaich, s'est rendue à Huelva pour s'informer du bon déroulement de la première étape de cette opération qui se déroule sous la coordination du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, précise la représentation diplomatique marocaine dans un communiqué.

Dans ce cadre, et grâce à l'étroite collaboration entre l'ambassade du Maroc et les autorités espagnoles, notamment, le secrétariat d'Etat aux Migrations et le gouvernement régional d'Andalousie, tous les moyens logistiques et humains nécessaires ont été mis en place pour la réussite de cette opération tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

A cet effet, des tests PCR et sérologiques, mis à disposition par les autorités

espagnoles, ont été effectués au profit de toutes les travailleuses saisonnières marocaines, afin de préserver leur santé tout en respectant les conditions nécessaires à leur départ au Maroc.

A cette occasion, Karima Benyaich a tenu à rappeler la Haute sollicitude dont S.M le Roi Mohammed VI entoure la femme marocaine en général et plus particulièrement la femme marocaine résidant à l'étranger.

Lors d'une visite effectuée au port de Huelva, la diplomate qui était accompagnée du consul général du Maroc à Séville, Charif Cherkaoui, et des autorités locales et portuaires de Huelva, a tenu à saluer l'engagement et le sacrifice de ces femmes, symbole du courage de la femme marocaine, notamment dans le contexte actuel marqué par la pandémie du Covid-19.

Par ailleurs, Karima Benyaich a tenu des réunions avec la sous-déléguée du gouvernement, Manuela Parralo Marcos, et la directrice de l'autorité portuaire de Huelva, Pilar Miranda, ayant permis de passer en revue la coopération en matière de migration circulaire existant depuis deux décennies entre les deux pays.



Ces rencontres ont été également l'occasion d'examiner les moyens à même de consolider cette coopération et de la rendre plus efficiente dans le futur.

A ce titre, la diplomate marocaine a salué les efforts déployés par les autorités espagnoles pour la bonne tenue de

cette opération. Il est à rappeler que plus de 80 ouvrières saisonnières marocaines, notamment celles souffrant de problèmes de santé, enceintes ou allaitantes, avaient déjà bénéficié, le 27 juin dernier, d'un vol spécial de rapatriement.

Mohamed Benabdelkader : *Vingt-deux projets élaborés en vue de la digitalisation du système judiciaire*

La digitalisation du système judiciaire à travers la mise en œuvre du schéma directeur de transformation numérique du système judiciaire, est au cœur de plusieurs programmes, a affirmé le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Vingt-deux projets ont été élaborés pour la mise en œuvre de ce processus de digitalisation du système judiciaire, a souligné Mohamed Benabdelkader qui s'exprimait lors d'un webinaire organisé, vendredi, par l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA) en partenariat avec le département du droit privé de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, sous le thème "La justice pénale à la lumière des mutations numériques: les défis et les attentes".

Ces 22 projets font partie de programmes portant, selon le responsable gouvernemental, sur la création du portail intégré d'accès à la justice, la généralisation de l'échange électronique de documents, la gestion dématérialisée du dossier judiciaire, l'adoption de technologies numériques dans la gestion des audiences et la numérisation des décisions judiciaires et de leur mise en œuvre ainsi que la diffu-

sion de l'information juridique et judiciaire.

Dans le cadre de son projet de loi sur l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures judiciaires, le ministre a accordé une importance cruciale à l'introduction de ces outils en matière de justice pénale, a indiqué le ministre, rappelant que le schéma directeur de transformation numérique du système judiciaire se fixe des objectifs stratégiques visant une justice simplifiée, accessible, efficace, et ouverte, un service judiciaire consacrant le respect des droits fondamentaux des justiciables et un tribunal intelligent tirant profit des nouvelles technologies pour promouvoir la qualité de ses prestations et à même de réaliser la sécurité juridique et judiciaire des justiciables et d'aider à la prise de décision et à l'accélération de l'opération judiciaire.

Après avoir souligné que les systèmes pénaux de l'ensemble des pays connaissent des changements et des transformations significatifs, consécutifs à l'évolution quantitative et qualitative de la criminalité et de ses méthodes et techniques, Mohamed Benabdelkader a indiqué que son département œuvre à la mise en place d'une politique pénale effi-



cace, inspirée des références internationales et nationales, lesquelles sont basées sur des outils législatifs et institutionnels solides, dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Ces NTIC se sont avérées efficaces en ces temps de pandémie en ce sens qu'elles ont permis d'organiser des audiences à distance et de renforcer la coo-

opération judiciaire internationale par l'échange des demandes et des documents, a estimé le ministre de la Justice. Organisée en collaboration avec l'Organisation internationale de la réforme pénale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Unité du droit pénal au Centre national des études juridiques-Rabat et le Centre méditerranéen pour les études juridiques et judiciaires—

Tanger, ce colloque à distance (17-21 juillet) est l'occasion de débattre de plusieurs axes, dont le développement des mécanismes de prévention du crime numérique, le renforcement du rôle de la justice et des garanties du procès équitable sur le plan numérique et la modernisation des mécanismes de justice pénale à la lumière des mutations numériques.

Publication d'un guide dédié à la gestion de la phase post-confinement



Le tribunal de première instance de Youssoufia vient de publier un guide pratique dédié à la gestion de la phase post-confinement et ce, dans le cadre des efforts déployés en vue d'enquêter la propagation du nouveau

coronavirus et de promouvoir la digitalisation à même d'améliorer la qualité des prestations offertes par les services de la justice.

La publication de ce guide intervient dans le sillage de l'accompagnement et

de la garantie du retour progressif des activités au sein des différentes juridictions du Royaume après la levée du confinement sanitaire, ainsi que de la définition des mesures et dispositifs de prévention à entreprendre par les responsables judiciaires, administratifs et les usagers.

Ce guide comprend, entre autres, les mécanismes relatifs à la gestion des services judiciaires et au renforcement de la communication informatique et électronique avec les citoyens, l'ordre des avocats et l'ensemble des auxiliaires de justice.

Il définit aussi les mesures et procédures de précaution prises et recommandées dès l'accès au tribunal de première instance ou à la section de la justice de la famille en vue d'assurer les conditions de sécurité sanitaire (stérilisation continue, port des masques de protection, prise de température, respect de la signalisation en place au sein du tribunal, aération des bureaux...).

S'agissant de la communication numérique et de l'e-administration, le dit guide aborde l'opération de gestion des prestations de services à travers la communication via les plateformes et les liens électroniques dédiés à plusieurs questions d'ordre judiciaire.

La publication de ce guide, qui fait suite à la décision du gouvernement de procéder à l'allègement des mesures de confinement et à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, intervient dans le cadre des préparatifs en cours pour la reprise progressive de l'activité au sein des tribunaux du Royaume.

Cette action tend à préserver la santé et la sécurité des magistrats, des cadres et fonctionnaires du secrétariat-greffe et des auxiliaires de justice, à se prémunir contre la propagation du Covid-19, à garantir le retour à une activité normale au sein des services de la justice et à assurer des prestations efficaces et de qualité au service des justiciables et des usagers.

Un milicien du Polisario rejoint la mère patrie avec armes et bagages



C'est à bord d'un véhicule de service, marque Toyota Land Cruiser que le soldat Baba El-Bachir, du groupe de la 1ère unité de la soi-disant troisième région militaire, a réussi à regagner les unités des FAR en faction au lieu dit Oum Draïga, à l'est du mur de sécurité.

L'intéressé qui a décidé de quitter les rangs de la milice du Polisario, a agi seul. Il a été accueilli côté marocain par les membres des FAR qui l'ont transféré dans une caserne militaire du sud du pays où il a été soumis aux tests d'usage pour détecter une éventuelle contamination au

Covid-19, surtout que les informations en provenance des camps de Tindouf font état de plusieurs cas de contamination, avant d'être envoyé à Rabat où il sera soumis à l'enquête d'usage.

Le ralliement de ce milicien avec véhicule, armes et munitions témoigne de la déception et de la colère des habitants des camps de Tindouf qui vivent dans des conditions atroces de répression, de tortures morales et physiques sous la domination d'une direction dont les membres les privent de toute liberté de s'exprimer ou de circuler et ne cherchent qu'à s'enrichir en détournant, avec la complicité algérienne, les aides internationales qui leur sont destinées.

Rappelons que ces dernières semaines ont été marquées par le ralliement de nombreuses personnes en provenance des camps de Tindouf.

Ahmadou El-Katab

Ridicules gesticulations des séparatistes

C'est pendant la réunion hebdomadaire du comité permanent, la plus haute autorité politique, que le Polisario a décidé de boycotter le processus onusien et de menacer de reprendre la guerre contre le Maroc. Cette déclaration vient en réaction à ce que le Polisario considère comme un échec de la communauté internationale dans l'affaire du Sahara.

Dans un communiqué publié à la fin des travaux de sa réunion, ledit comité a indiqué qu'il prendra toutes les mesures nécessaires tout en appelant le Conseil de sécurité de l'ONU à assumer ses responsabilités, ajoutant que le Polisario n'acceptera pas le maintien de cette situation. Le communiqué précise également que la direction séparatiste refuse de s'engager dans des opérations politiques ou négociations qui ne permettraient pas à la MINURSO d'accomplir sa mission.

Ces menaces formulées pour la énième fois par le Polisario visent à créer un buzz médiatique et à exercer une forme de pression sur la communauté internationale.

Ces menaces qui sont également destinées à la consommation interne visent à calmer les esprits dans les camps de Tindouf où les habitants sont déçus par les échecs successifs des séparatistes, notamment après la quinzième édition de leur soi-disant congrès à Tifariti au cours duquel la direction du Polisario avait promis de changer de méthode dans le traitement du dossier du Sahara.

Ahmadou El-Katab

Détournement des aides humanitaires destinées aux camps de Tindouf

Stéphane Rodrigues, avocat au barreau de Bruxelles et spécialiste en droit européen, a affirmé dernièrement que le détournement de l'aide humanitaire destinée aux populations séquestrées dans les camps de Tindouf n'a jamais cessé.

Rappelant que le rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) de 2007 avait recommandé à la Commission européenne (CE) de prendre des mesures fortes pour faire cesser les détournements, il a affirmé que les mesures de contrôle adoptées par la CE pour mettre fin à ces détournements se sont avérées inefficaces. « Il serait utile de vérifier si les mesures que la Commission (européenne) dit avoir adopté, depuis lors, ont été appliquées et surtout si elles se révèlent efficaces ou non », a-t-il dit.

Il a souligné qu'« au regard du développement de l'armement du front », l'hypothèse de détournement par le Polisario de ces aides pour acquérir

des équipements militaires « pourrait s'avérer exacte ». Et d'indiquer que l'OLAF a conclu que le détournement des aides humanitaires destinées aux camps de Tindouf permettrait aux personnes impliquées dans ces opérations de s'enrichir.

Dans son rapport, l'OLAF indique, de façon catégorique que la principale cause du détournement provient du manque de recensement officiel du nombre de bénéficiaires de l'aide.

Il a précisé que ce recensement n'est pas uniquement une demande de l'OLAF mais également une revendication internationale, M.Rodrigues a en outre fait savoir que l'Algérie a instauré un prélèvement fiscal de 5% sur ces aides, tout en refusant de recenser la population de ces camps. Il a rappelé dans ce sens la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de 2015 qui a appelé au recensement des habitants des camps de Tindouf.

Ahmadou El-Katab



L'Association sahraouie pour la paix sollicite le soutien des partis politiques espagnols à son initiative



Dans une correspondance adressée récemment aux responsables des relations extérieures des partis politiques espagnols, la dernière née des ONG sahraouies, l'Association sahraouie pour la paix, sollicite le soutien des principaux partis politiques espagnols à la recherche d'une solution mettant fin au conflit du Sahara.

Sa correspondance explique qu'à travers leur influence sur la politique extérieure de Madrid, les partis politiques peuvent contribuer aux efforts pour une solution à l'affaire du Sahara.

Dans cette lettre signée par le premier secrétaire de l'association, Haj Ahmed Baricallah, le mouvement créé, le 22 avril dernier précise que

cette dernière a « décidé de parier sur une solution pacifique du conflit du Sahara » et « la rébellion afin de trouver une issue décente et de créer un avenir meilleur pour les populations ».

Haj Ahmed Baricallah précise également que « Sahraouis pour la paix » est une nouvelle force politique indépendante qui représente un nombre important d'habitants et qui aspire à être une nouvelle référence politique contribuant à résoudre l'affaire du Sahara.

Rappelant la qualité des fondateurs du mouvement, il s'est référé à la liste des signataires de la déclaration fondatrice qui compte un important groupe de cadres civils et militaires, d'intellectuels et d'expatriés sahraouis, sans

oublier les nombreux acteurs associatifs et politiques, en sus des fils et petits-fils des membres de la Jemaâ sahraouie qui avait incarné la représentation populaire et tribale des populations sahraouies sous l'occupation espagnole de la région.

"Nous avons perdu l'espoir de pouvoir changer le Polisario à partir de l'intérieur", explique la correspondance dudit mouvement en indiquant que ses membres fondateurs aspiraient à "l'adapter aux exigences du XXIème siècle, en promouvant la démocratie interne et en corrigeant ses méthodes autoritaires, mais nous nous sommes heurtés à une direction bornée et arrogante, souligne le message adressé aux partis politiques espagnols.

A.E.K

Un ménage sur cinq a bénéficié de l'aide publique compensatoire de la perte d'emploi



Plus d'un tiers des ménages (34%) estiment n'avoir aucune source de revenus en raison de l'arrêt de leurs activités lors de la période de confinement, relève une enquête du Haut-commissariat au plan (HCP).

Selon cette étude menée du 15 au 24 juin dernier auprès d'un échantillon représentatif de 2.169 ménages, « cette proportion est légèrement plus élevée parmi les ruraux (35%) que parmi les citadins (33%). Elle s'élève à 44% parmi les ménages pauvres, à 42% parmi les ménages de l'habitat précaire, à 54% parmi les artisans et ouvriers qualifiés, à 47% parmi les commerçants, et à 46% parmi les ouvriers et manœuvres agricoles ».

Par rapport à leur situation financière actuelle, l'enquête du Haut-commissariat indique que, pour 38% des ménages, le revenu couvre juste les dépenses, 39% en milieu urbain et 35% en milieu rural.

Sur le même volet, il ressort que « 22% puisent de leurs épargnes (20% en milieu urbain et 26% en milieu rural), 14% recourent à l'endettement (12% en milieu urbain et 17% en milieu rural) et 8% comptent sur les aides de l'Etat pour couvrir leurs dépenses quotidiennes, 9% en milieu urbain et 5% en milieu rural ».

Concernant les aides publiques aux ménages pour perte d'emploi, l'enquête

révèle qu'un ménage sur cinq (19%) a reçu une aide de l'Etat pour compenser la perte d'emploi : 13% dans le cadre du programme RAMED et 6% dans le cadre du programme d'aide aux salariés formels (CNSS).

Dans ce même registre, il apparaît que 49% des ménages affirment qu'au moins un de leurs membres actifs occupés a été contraint d'arrêter son activité, 40% d'entre eux ont reçu une aide de l'Etat ou de la part de l'employeur.

Selon la source d'aide, l'enquête note que « 31% des transferts reçus proviennent de l'Etat à travers le programme d'aide aux salariés formels (CNSS), 34% en milieu urbain et 16% en milieu rural ».

Rapportés à l'ensemble des ménages marocains, le Haut-commissariat constate que « la part des ménages bénéficiaires de ce programme d'aide s'élève à 6% à l'échelle nationale, 8% en milieu urbain et 2% en milieu rural ».

Autre enseignement de cette enquête : l'aide de l'Etat à travers le ciblage du programme RAMED a été évoquée par 67% des ménages bénéficiaires, 63% en milieu urbain et 81% en milieu rural.

Comme le souligne l'institution publique, à l'échelle nationale, « cette proportion s'élève à 13%, 15% en milieu urbain et 9% en milieu rural. Elle atteint 22% pour les ménages dirigés par des ouvriers et manœuvres agricoles, 19%

par des ouvriers et artisans qualifiés, et 16% par des commerçants ».

Il est à noter que 18% des ménages n'ayant pas perdu leur emploi ont également bénéficié de l'aide de l'Etat, 13% en milieu urbain et 26% en milieu rural. A en croire le Haut-commissariat, ils représentent 3,6% des ménages marocains.

Soulignons que « près de trois ménages sur quatre (72%) bénéficiaires de l'aide de l'Etat, estiment que ces aides ne sont pas suffisantes pour compenser la perte des revenus, 75,9% en milieu urbain et 55,7% en milieu rural ».

S'agissant des difficultés d'accès aux aides publiques, il ressort que 60% des ménages ayant un membre qui a perdu son emploi ont des difficultés d'accès aux aides publiques, note le HCP soulignant que 59% d'entre eux affirment qu'ils sont enregistrés mais non encore bénéficiaires (54,5% en milieu urbain et 68% en milieu rural).

Rapportés à l'ensemble des ménages marocains, le Haut-commissariat constate que ces pourcentages s'élèvent à 21% à l'échelle nationale, 19% en milieu urbain et 26% en milieu rural.

Abordant les autres raisons, le HCP note que « 7% n'ont pas encore formulé leur demande au moment de l'enquête mais comptent le faire, 11% ne sont pas affiliés à la CNSS, 9% ne sont pas adhérents au RAMED et 3% estiment qu'ils

n'ont pas besoin de l'aide ».

On retiendra au final qu'en plus des aides pour compenser la perte d'emploi, les ménages ont reçu aussi des transferts de l'Etat ainsi que d'autres ménages comme soutien en cette période de confinement.

Selon les chiffres analysés, « 44,5% des ménages ont reçu au moins un transfert en provenance des différentes sources (Etat, ménages, ONG, institutions publiques, privées, etc.), 46% en milieu urbain et 42% en milieu rural ».

Par source de transferts, l'enquête du Haut-commissariat révèle que les aides provenant de l'Etat à travers le ciblage du programme RAMED concernent 25% des ménages, 26% en milieu urbain et 22% en milieu rural.

Selon l'enquête, « la moitié (51%) d'entre eux sont des ménages avec des membres ayant perdu leur emploi dans le secteur privé, 14% sont des ménages dont certains membres continuent à travailler dans ce secteur et 35% sont des ménages sans aucun membre actif occupé », souligne le HCP notant qu'ils sont à hauteur de 32% des ménages pauvres, 37% des ménages dirigés par les ouvriers et manœuvres agricoles, 34% des commerçants, 31% des artisans et ouvriers qualifiés et 26% des exploitants agricoles..

Alain Bouithy

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ALTÉRÉ	↓	PORTEUR DE CHARGE	↓	PÉTRIN BACCHANALE	↓	ARMURE VENUE AU MONDE	POINÇON	↓	GAINÉ	↓	FOURBE
VENT CHAUD ET SEC	→						OULD	→			
FRUGALITÉ	→								EN GLYANE ENLEVAIT	→	
ÂNE SAUVAGE	→						À L'ENVERS: JETON	→			
	→	À L'ENVERS: MÉLODIE	→			PLACE RELATIF AUX MOINES	↓				POULIÉ À GORGE
GRECQUE PERCÉS	→					LETTRES DE BRECHT			PORTION DE COURSE LUXÉ VOYANT	→	
	→	PÉNURIE		CHEMIN ÉTROIT	→						
CONIFÈRE PLANTE	→			ÉVINÇAI	→						
HUILE	→	DE BAS EN HAUT: PIGEON		GRAISSE ANIMALE FONDUE	↓	DRAME NIPPON	CALCIUM	→		ÉTAT DES VOILES	ERREUR
	→										
CHOLIA COUPE DU MONDE	→			POSSÉSSIF	NOTE	À L'ENVERS: VERBAL					MACHIN À COUDRE
	→								ARTICLE ESPAGNOL TOUR DE COCHON	→	
CONTUMACE	→										

Solution mots flechés d'hier

ARTICLE PREMIER	E	ÉVITE	TORPEUR	D	PETIT CLUBE	TOUR	CARDINAL AUX	I	SPONGE LIQUIDE	LOUPE
	BD	BLONDE ANGLAISE	A	LE	ALPES POLICIER LOUPEUR	P	POLAR			
PANDE PESSIMISTE ROND	I	V	R	E	GR/SOI	B	LE	B	A	
	ET	LIE CHOÏSI	E	T	LETTRES DE JEAN	E	A	R	A	T
PANACHE UNE SUITE MYELLES	O	E	H	A	B	I	L	E	T	E
COLLE FORTE	L	I	A	R	ES	FORME D'ÊTRE EXTRAIT	V			
	G	L	R	P	D	I	C	T	I	O
PANACHE UNE SUITE	E	T	G	A	N	A	I	N	E	
	E	N	O	I	S	E	T	T	E	
	T	A	P	E	S	E	E	N	N	A
ESPIONS COLLÈGE LIGNE DE LAÏE BRISÉE	A	A	A	B	R	U	T	I	E	
	Z	I	G	Z	A	G	I	R	E	
VENUE AU MONDE	N	E	E	R	E	R	E	A	R	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R.
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

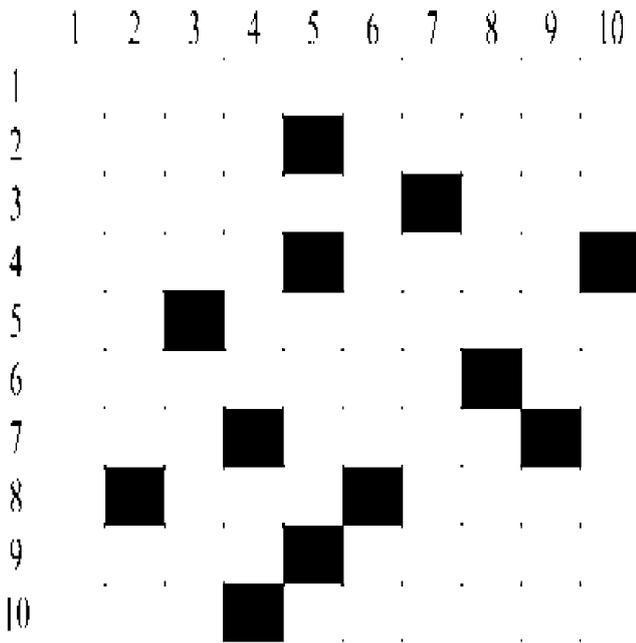
Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORizontalement

- 1- Drap
- 2- Tête de bête – Ont de gros os
- 3- Avertis – Baie jaune
- 4- Ecluses – Laxatif
- 5- Chrome – Col des Alpes
- 6- Premier essai – Règle
- 7- Fameux vaincu – Il inventa l’ascenseur
- 8- Il trompe le portier – Sombre
- 9- Lancé – Fief de notaire
- 10- Artère – Organe du 4e pouvoir

VERTICALEMENT

- 1- Garde des Sceaux
- 2- Béante – Poussé
- 3- Général de David - Fait livre de feuillets
- 4- Dépôt d’eaux usées – Pépin
- 5- Pas naturel pour un sou
- 6- Rouent de coups – Erbium
- 7- Tous à l’amphi – Fourbu
- 8- Fabriqua – Préposition
- 9- Finassent – Rêve de Reagan
- 10- Direction - Aliment

Solution mots croisés d’hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	N	T	E	R	I	E	U	R	E
2	M	O	U	R	I	R	■	S	E	P
3	B	I	■	O	V	E	S	■	T	E
4	A	R	I	D	E	■	E	I	R	E
5	S	E	V	E	■	A	S	S	I	S
6	S	■	R	E	E	L	■	O	B	■
7	A	V	E	■	P	E	U	■	U	E
8	D	E	S	C	E	N	D	U	E	S
9	E	N	S	I	L	E	■	N	E	T
10	S	U	E	D	E	■	M	I	S	E

Grilles de sudoku

Facile

			5	3			9	
	3	4	7	8			6	1
1					2		3	
8		1	6	2				
		6				9		
				4	8	2		1
	6		3					7
	7	2		1	6	5	4	
1			7	4				

Moyen

	5					7	1	
7		6		8		5	4	
1				7				
5			8	1				
		1				2		
			7	9			4	
			2					3
	1	7		3		6		8
	3	8					2	

Difficile

5		1						
	9						1	
		8	1	6				4
4		3	8					2
	1		6		2		5	
6				4	3		7	
1			4	6	8			
	4						7	
						9		3

Expert

	2					7		
6				8				4
				2	6	8		
						1		
3	8	1		6		5	9	2
		7						
		3	8	7				
9				1				7
		4						3

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d’hier

Facile

4	6	2	1	9	8	5	3	7
9	7	1	6	3	5	2	8	4
3	5	8	7	2	4	6	1	9
5	2	3	8	7	9	4	6	1
1	8	7	5	4	6	3	9	2
6	9	4	3	1	2	8	7	5
8	4	6	9	5	1	7	2	3
7	1	5	2	8	3	9	4	6
2	3	9	4	6	7	1	5	8

Moyen

6	1	7	4	3	9	2	8	5
5	8	4	1	6	2	3	7	9
2	9	3	5	8	7	6	1	4
9	4	6	3	2	8	7	5	1
7	5	1	6	9	4	8	3	2
3	2	8	7	5	1	4	9	6
4	3	5	9	7	6	1	2	8
1	7	2	8	4	5	9	6	3
8	6	9	2	1	3	5	4	7

Difficile

5	1	2	4	7	3	6	9	8
6	9	3	2	5	8	1	7	4
8	7	4	1	9	6	2	5	3
1	3	8	5	4	2	9	6	7
2	5	7	3	6	9	4	8	1
9	4	6	7	8	1	3	2	5
3	6	1	8	2	7	5	4	9
7	2	5	9	1	4	8	3	6
4	8	9	6	3	5	7	1	2

Expert

3	5	4	7	9	6	1	8	2
1	9	7	2	8	4	3	6	5
6	8	2	1	3	5	4	9	7
4	6	5	8	2	7	9	1	3
2	3	9	5	6	1	7	4	8
7	1	8	9	4	3	2	5	6
8	2	1	3	5	9	6	7	4
9	4	3	6	7	8	5	2	1
5	7	6	4	1	2	8	3	9

Le dirham se déprécie face à l'euro du 9 au 15 juillet

Le dirham s'est déprécié de 0,56% par rapport à l'euro et s'est apprécié de 0,81% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 09 au 15 juillet, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, notant qu'au 10 juillet 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 293,5 milliards de dirhams (MMDH), en progression de 0,8% d'une semaine à l'autre et de 24% en glissement annuel.

Bank Al-Maghrib a injecté, au cours de la même semaine, un total de 106,5 MMDH, dont 40 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 34,6 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 28,9 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et 3 MMDH au titre des opérations de swap de change, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges s'est établi à 6,6 MMDH et le taux interbancaire s'est situé à 1,5% en moyenne. Lors de l'appel d'offres du 15 juillet (date de valeur le 16 juillet), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 45 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, l'indice vedette de la place casablancaise, le Masi, a enregistré une hausse de 0,8%, ramenant sa contre-performance depuis le début de l'année à 15,7%. Cette évolution traduit notamment les augmentations des indices sectoriels des "télécommunications" de 4% et des "services de transport" de 4,4%.

A l'inverse, les indices des secteurs des "distributeurs" et de l'"agroalimentaire" ont diminué de 3,2% et de 0,6% respectivement.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est chiffré à 311,5 millions de dirhams (MDH) contre 221,8 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est élevé à 309,3 MDH après 173,3 MDH la semaine dernière.

Les dix amendements de la CGEM au PLFR



Quatre jours après son adoption à la majorité à la Chambre des représentants, le projet de loi de Finances rectificative (PLFR) n°35.20 au titre de l'exercice 2020 a été approuvé vendredi 17 juillet par la Chambre des conseillers.

Approuvé lors d'une séance plénière tenue le jour même par 29 députés et rejeté par 13 autres avec abstention de 4 membres, le texte adopté a été au centre d'un point de presse organisé par vidéoconférence, un peu plus tôt, par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

L'occasion pour l'organisation patronale, présidée par Chakib Alj et Mehdi Tazi, respectivement président et vice-président général de la CGEM, de présenter les 10 amendements portés par son Groupe à la Chambre des conseillers.

Le premier amendement concerne le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Sur ce point, la CGEM propose la déductibilité des contributions et la possibilité pour les entreprises qui retiennent l'option d'étalement de leur structure liées à la sous-activité de transférer lesdites charges de sous-activité dans le compte d'immobilisations en non valeurs et les amortir à parts égales sur 5 ans à compter du premier exercice de leur constatation en comptabilité.

Le deuxième amendement plaide pour la dispense des pénalités de retard pour les acomptes

d'IS jusqu'au 31 décembre 2020 au lieu de septembre 2020. Cette dispense doit profiter à « toutes les entreprises fortement impactées quelle que soit leur taille », a souligné la CGEM dans un communiqué.

En raison de l'impact du Covid-19 sur l'activité des entreprises et leur trésorerie, l'organisation patronale a expliqué qu'elles ne seraient pas, dans leur grande majorité, sauf secteurs peu affectés, en mesure de payer certains des acomptes de l'IS de 2020 (mars, juin et septembre) ».

Parce qu'elle représente la structure professionnelle la plus représentative du secteur privé, la Confédération a proposé un amendement visant à l'inclure dans la conclusion des conventions avec

la DGI pour les régularisations volontaires.

Afin d'inciter les entreprises à adhérer fortement à la procédure de régularisation sans entrave à la reprise de leur marche normale, la CGEM a aussi proposé « un étalement de paiements des impôts complémentaires de régularisation volontaire entre le 15 décembre 2020 et le 30 juin 2021 ».

Parmi les autres amendements proposés : l'inclusion de l'année 2019 dans le dispositif de régularisation ; la suspension de l'application de la cotisation minimale au titre de l'exercice 2020 pour les entreprises opérant dans des secteurs fortement impactés par la pandémie ainsi que la réduction de 50% des droits d'enregistrement pour les biens immeubles construits et terrains quel que soit leur usage, pour la fraction du prix limitée à 2,5 MDH, jusqu'au 31 décembre 2020.

A noter que le patronat marocain a, par ailleurs, proposé que l'augmentation du taux de droit commun des droits de douane de 30 à 40% ne concerne que les seuls produits finis pour lesquels il y a une production locale similaire.

Les amendements proposés par la CGEM défendent également l'« autorisation des entreprises notifiées et qui ont fait l'objet d'une vérification à recourir à la déclaration rectificative à l'instar de celles qui sont en cours de vérification pour éviter de payer les pénalités d'usage, et ce tant que le recours en dernier ressort devant

la CNRF ou la CLT n'a pas donné lieu à une décision notifiée au contribuable ».

Enfin, la Confédération propose une augmentation de l'enveloppe budgétaire affectée aux remboursements des montants TVA dus aux entreprises de 6 milliards à 10 milliards de dirhams.

Rappelons que le texte adopté en première lecture vise à mettre en place des mécanismes de soutien à même d'assurer la reprise progressive de l'activité économique et la préservation de l'emploi ainsi que des mesures pratiques pour améliorer l'efficacité de l'administration et qu'il devra encore retourner ce lundi à la Chambre des conseillers pour une seconde lecture.

Par ailleurs, répondant aux interventions de groupes et groupement parlementaires lors de la discussion générale du PLFR à la Chambre des conseillers, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou, avait affirmé que l'élaboration du PLFR-2020 repose sur des hypothèses objectives basées sur une étude détaillée de l'évolution des contextes national et international, rapporte la MAP.

Selon lui, ces hypothèses s'appuient sur un contexte et des données susceptibles de changer à tout moment, compte tenu de cette conjoncture mondiale marquée par l'instabilité, précise la même source.

Alain Bouithy



Les propositions de l'organisation patronale ont été portées par son Groupe à la Chambre des conseillers

Prorogation du délai d'admission temporaire des véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger

L'Administration des douanes et impôts indirects informe les Marocains du monde et les touristes étrangers ayant à leur charge des véhicules de tourisme importés sous le régime de l'admission temporaire que suite à la fermeture des frontières pour cause de la pandémie de Covid-19, il a été décidé, à titre exceptionnel, de reporter, jusqu'au 31/12/2020 le délai de validité des admissions temporaires (AT) des moyens de transport de tourisme arrivant à échéance au cours de l'année 2020.

Les personnes concernées sont invitées à se rapprocher des services douaniers proches de leur résidence au Maroc pour acter cette prorogation.

Afric Industries enregistre une baisse de ses ventes semestrielles

Les ventes du spécialiste dans la production d'abrasifs appliqués et la menuiserie aluminium industrielle, Afric Industries, se sont chiffrées à 17,169 millions de dirhams (MDH) à fin juin 2020, en baisse de 24% par rapport à la même période de 2019.

«L'arrêt total de la majorité des chantiers de construction au Maroc, dû à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a progressivement impacté les livraisons d'Afric Industries en papiers abrasifs à partir de la 3ème semaine de mars 2020», indique l'entreprise dans un communiqué sur ses indicateurs au T2-2020.

Pour le 2ème trimestre de l'année 2020, et même avec la reprise du marché local à partir du mois de juin, les ventes ont affiché une baisse de 34% par rapport à la même période de 2019, fait savoir le communiqué,

précisant que cette régression reflète l'impact de la pandémie sur l'activité, notamment pendant les mois d'avril et de mai.

Les investissements se sont élevés, à fin juin 2020, à 20.000 dirhams, contre 446.000 dirhams au S1-2019 (-96%), et concerne principalement le renouvellement du matériel informatique.

Le besoin en trésorerie (déouvert + escompte) s'est déprécié, quant à lui, de 5,829 MDH, s'établissant ainsi à 304.000 dirhams au S1-2020. Cette différence résulte de la mise en paiement des dividendes 2019 prévue en septembre prochain, comparativement à ceux de l'année 2018 versés en juin 2019, explique l'entreprise.

Le Maroc, une alternative pour les entreprises européennes qui cherchent à raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement

Le Maroc pourrait être un choix évident pour les entreprises qui cherchent à raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement et à réduire leur dépendance de la Chine en raison de l'impact négatif du nouveau coronavirus sur les entreprises européennes,

souligne le site allemand «Deutsche Welle».

La pandémie de coronavirus a révélé la dépendance excessive des entreprises et des gouvernements européens, déjà ébranlés par les tensions commerciales américano-chinoises, de la Chine pour à peu près tout, des voitures aux médicaments, souligne le portail dans un article intitulé «La débâcle chinoise pourrait être bénéfique pour l'économie marocaine».

L'auteur de l'article fait observer que le Maroc, qui constitue, selon les experts, un îlot de stabilité politique dans le voisinage sud turbulent de l'UE et un partenaire commercial fiable du bloc, pourrait être un choix évident pour les entreprises qui cherchent à raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement, rapporte la MAP.

«Si vous regardez le Maroc, il y a des conditions plus favorables là-bas pour des domaines spécifiques en particulier, en ce qui concerne les énergies renouvelables et les secteurs liés à l'environnement, le Maroc est tout à fait un précurseur et l'UE essaie de s'y intégrer», indique Guillaume Van Der Loo, du groupe de réflexion bruxellois Centre for Euro-

pean Policy Studies, cité par DW.

«L'idée que la Commission européenne s'est déjà exprimée sur la diversification des chaînes d'approvisionnement pourrait être bénéfique pour le Maroc et pourrait accélérer les négociations sur le nouvel accord commercial», estime Van Der Loo.

Le site rapporte également les propos du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy, en avril dernier au Parlement sur les retombées économiques de la pandémie de coronavirus assurant que «l'économie marocaine connaîtra des difficultés et des changements dans sa composition. Mais il y a aussi de grandes opportunités à saisir».

«Les opportunités qui s'ouvrent actuellement au Maroc n'ont pas été possibles au cours des 50 dernières années», a-t-il relevé.

Selon l'auteur de l'article, M. Elalamy faisait simplement écho à ce que de nombreux experts ont dit ces derniers mois alors que les entreprises européennes, durement touchées par les perturbations massives de la chaîne d'approvisionnement causées par l'épidémie de COVID-19, s'efforcent de rendre leurs chaînes de valeur

plus résistantes aux chocs futurs, notamment en réduisant leur dépendance excessive à l'égard de la Chine et rapprochement de leur fabrication.

«Le Maroc est très bien positionné en raison de sa proximité, car il fait partie des accords commerciaux régionaux de l'UE, ses règles d'origine sont en quelque sorte intégrées à celles de l'UE», a fait savoir Alessandro Nicita de la CNUCED, dont les propos ont été rapportés par DW.

Le Royaume, considéré par beaucoup comme une porte d'entrée pour les investissements occidentaux en Afrique, est l'un des rares pays au monde à avoir conclu des accords de libre-échange avec les Etats-Unis et l'Europe, qui sont actuellement en pourparlers pour des discussions encore plus approfondies et globales, poursuit la même source.

Ses liens économiques et commerciaux en plein essor, en particulier avec l'UE, les investissements massifs dans les infrastructures et les incitations telles que les allègements fiscaux et les parcelles de terrain gratuites l'ont fait émerger comme un chef de file pour attirer les investissements étrangers directs en Afrique, avec la France en tête de la plupart des inves-

tissements en 2018, selon DW.

Les gains de la refonte attendue des chaînes d'approvisionnement pour le Maroc seraient plus visibles dans le secteur automobile, écrit le site allemand, précisant que le Royaume est devenu au cours des dernières années un hub pour les constructeurs automobiles ciblant les marchés d'Afrique et d'Europe, soutenu par des investissements massifs de constructeurs automobiles européens. Le Maroc abrite des filiales des grands constructeurs français Renault et propriétaire de Peugeot PSA.

«Le Maroc sera un concurrent sérieux pour bénéficier de la restructuration de Renault et de PSA, car l'industrie manufacturière du pays est dominée par ces deux équipementiers et leurs chaînes d'approvisionnement sont déjà bien développées dans le pays», ont déclaré des analystes de Fitch Solutions, rapportés par DW. La main-d'œuvre plus importante et moins chère du Maroc devrait lui donner un avantage sur les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), qui pourraient également bénéficier des plans de restructuration des constructeurs automobiles, souligne le portail allemand.



Sa main-d'œuvre plus importante et moins chère devrait donner au Royaume un avantage certain sur les pays d'Europe centrale et orientale

Le Crédit du Maroc intègre le Global Impact et s'engage en faveur d'un monde éthique, responsable et durable

Le Crédit du Maroc intègre le Global Compact, la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable. Cette initiative vise à inciter les entreprises et organisations à s'engager et promouvoir dix principes relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

«Un grand honneur pour le Crédit du Maroc de faire partie de la famille des membres du Global Compact. Cette adhésion vient confirmer notre engagement pour le développement durable, porté par notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société », affirme Bernard Musset, président du Directoire.

A travers cette adhésion, le Crédit du Maroc poursuit son engagement sociétal

et affirme une nouvelle fois son implication dans la construction d'un environnement éthique et responsable des affaires.

Il est à rappeler que depuis 2015, le Crédit du Maroc s'est engagé dans la lignée de la politique du Groupe Crédit Agricole S.A., à défendre et à promouvoir les principes universels de responsabilité sociétale et de développement durable.

Depuis, la responsabilité sociétale de l'entreprise fait partie intégrante de la gouvernance de la banque et s'inscrit au cœur de sa stratégie. Cet engagement fort a été récompensé en 2018 par l'obtention du label RSE de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc). Une consécration qui vient confirmer l'engagement du Crédit du Maroc pour une croissance durable.

Pour rappel, le pacte mondial 'Global Compact' est une initiative mondiale des Nations unies adoptée en 2000 et destinée aux entreprises. Elle s'articule, dans une démarche volontaire, autour de l'adoption de dix principes visant la conduite responsable des affaires. Le Global Compact compte actuellement plus de 12.000 participants à travers le monde, dont près de 10.000 entreprises. Plus de 70 réseaux locaux pays dans le monde facilitent l'interface locale du Global Compact avec les participants nationaux. Annoncé lors de la COP22 à Marrakech, le réseau Maroc du pacte mondial des Nations unies a été officiellement lancé par la signature d'un Memorandum d'entente le 5 mars 2018 entre la CGEM, le PNUD (Programme des NU pour le développement) Maroc et les Nations unies.



Rabat se dote d'un plan actualisé de gestion de son patrimoine

La ville de Rabat s'est dotée d'un plan de gestion actualisé de son patrimoine après le lancement, vendredi, du processus de mise à jour de ce plan sous le signe "Rabat, capitale moderne et ville historique, un patrimoine en partage". Le processus de mise à jour du plan de gestion du patrimoine de la capitale a été lancé lors d'une rencontre initiée par la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, en partenariat avec le ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports et de la Wilaya de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Cette action s'inscrit dans le droit fil de la dynamique impulsée par SM le Roi Mohammed VI pour la préservation et la valorisation du patrimoine de la ville, conformément à une résolution du conseil d'administration de la Fondation, présidé par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

L'ambition est de partager les conclusions de l'évaluation du premier plan de gestion, d'enclencher le processus de concertations autour de sa mise à jour et d'arrêter la démarche pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion sur la période 2021-2025. S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, Karim Tajmouati, a souligné que celle-ci a revisité ses statuts lors de son dernier conseil d'administration dans le souci de perpé-

tuer et transmettre les valeurs historiques, architecturales, artistiques, paysagères, matérielles et immatérielles inhérentes au patrimoine culturel de Rabat.

Il a dans ce contexte estimé que "le développement d'une ville comme Rabat, ne peut se faire qu'en s'appuyant sur son histoire, compte tenu de son patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, d'où l'intérêt de le protéger et le sauvegarder".

Les actions et les projets de la Fondation sont développés dans une perspective de complémentarité avec les autres intervenants dans le domaine culturel, tout en demeurant axés sur les deux grandes orientations, à savoir la sensibilisation-information et le suivi-évaluation, a-t-il fait observer. Le ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, Othmane El Ferdaous a, pour sa part, souligné l'importance du plan de gestion de Rabat visant à mettre en avant la valeur universelle du patrimoine culturel de la capitale qui constitue un levier essentiel dans le nouveau modèle de développement. Il a également indiqué que la ville de Rabat, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, occupe une grande place dans le plan de relance de la politique touristique, culturelle, de recherche scientifique et économique du Royaume.

La ministre de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et

de la politique de la ville, Nouzha Bouchareb a, de son côté, relevé que cet événement offre l'opportunité de se concerter avec l'ensemble des acteurs concernés sur les mesures à entreprendre pour s'inscrire dans la sauvegarde du patrimoine. Elle a en outre considéré que le patrimoine historique constitue non seulement une richesse culturelle mais aussi un savoir-faire ancestral et fait partie des principaux axes de développement sur lesquels se base le plan de relance de l'économie marocaine.

Le wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat, Mohamed Yacoubi, a passé en revue les nombreuses actions réalisées au cours des dernières années, appelant à raisonner en termes de projets globaux intégrant, particulièrement la sauvegarde du patrimoine et son développement économique et touristique. Six commissions thématiques sont mises en place animées par au moins deux référents et composées de diverses structures administratives et professionnelles, a-t-il rappelé, notant que ces commissions auront la responsabilité, durant les trois mois à venir, d'identifier et de proposer des actions concrètes à intégrer dans le plan par rapport à six orientations stratégiques données à titre indicatif. Il s'agit de renforcer le cadre juridique de la protection du patrimoine, la protection et la mise en valeur du patrimoine, le développement économique au

profit du patrimoine, la communication, le marketing et la mise en réseau, le patrimoine à l'ère du numérique et le mode de gouvernance. Selon la directrice du Bureau de l'UNESCO à Rabat et représentante de l'UNESCO pour le Maroc, Golda El Khoury a, le comité du patrimoine mondial avait décidé d'inscrire les biens historiques de la capitale sur la liste du patrimoine mondial sur la base de témoignages exceptionnels qui constituent une concrétisation de la vision d'aménagement et du développement urbain. "En créant la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, le Maroc exprime son engagement en faveur de cet objectif universel", a-t-elle dit, ajoutant que ce patrimoine urbain représente une composante majeure du patrimoine national. Le président du Conseil de la commune de Rabat, Mohamed Sadiki a, pour sa part, mis en avant la richesse culturelle et patrimoniale de la capitale, notamment ses différents sites archéologiques et monuments historiques. Il a à cet égard souligné la nécessité de mettre en avant la valeur historique de la ville de Rabat et de lui redonner une esthétique architecturale. Cette rencontre a réuni l'ensemble des acteurs concernés par la sauvegarde du patrimoine notamment des représentants de la société civile, des organisations professionnelles, du secteur privé et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



"Pourvu qu'il soit de bonne humeur", première expérience romanesque de Loubna Serraj



"Pourvu qu'il soit de bonne humeur", récit saisissant du combat de deux femmes séparées par tant d'années, et pourtant liées par l'ardeur du rêve et les douleurs des déboires, est l'intitulé du premier roman de l'écrivaine Loubna Serraj, paru dernièrement aux éditions La croisée des chemins. C'est un ouvrage qui résonne comme plaidoyer contre les violences faites aux femmes et en faveur de la liberté. Au fil des confidences interposées, les deux protagonistes, Maya et sa petite fille Lyliya, racontent tout à tour et dans deux époques éloignées l'une de l'autre, leurs histoires de couple à la fois intimes et tumultueuses marquées par les violences conjugales et par leur quête de la liberté. Entre le Maroc d'avant l'indépendance, au cœur des années 1950 où a vécu Maya, et celui de 2020 de Lyliya, ce roman polyphonique intemporel illustre le rapport qu'entretiennent ces deux femmes, certes unies par des liens de sang mais qui ne se sont jamais rencontrées. A travers la quête de la liberté et la volonté d'émancipation, trait d'union des deux femmes, Pourvu qu'il soit de bonne humeur

aborde des questions percutantes: "Comment être libre quand l'idée même de la liberté n'est pas envisageable ?" s'interroge l'écrivaine. "Comment résister à une guerre de l'intime où les bruits des canons deviennent ceux des clés tournant dans la serrure d'une porte ou de pas se rapprochant doucement mais sûrement ?" et "Comment la peur peut s'insinuer dans les couloirs du temps pour faire passer un message ? Quel message ?" Ce sont là autant d'interrogations qui s'entremêlent dans cette histoire intense, inscrite, tour à tour, dans le passé et le présent, parsemée de violence ordinaire et de passion rebelle jusqu'à provoquer cette liberté. Après des années d'expérience, entre le Maroc et la France, au sein d'une entreprise puis comme consultante, dans un cabinet qu'elle a créé, en stratégie éditoriale et marketing de contenu, Loubna Serraj a fait de ses passions, l'écriture et la lecture, son métier. Aujourd'hui éditrice et chroniqueuses radio, elle tient également un blog dans lequel elle livre ses "élucubrations" littéraires, sociales ou politiques sur des sujets d'actualité avec un regard volontairement décalé.

La star de Bollywood Aishwarya Rai hospitalisée avec sa fille



La superstar de Bollywood et ancienne Miss Monde Aishwarya Rai Bachchan, qui avait été testée positive au coronavirus il y a près d'une semaine, a été hospitalisée à Bombay avec sa fille de huit ans, rapportent vendredi plusieurs médias. Aishwarya Bachchan, qui est âgée de 46 ans, et sa fille Aaradhya s'étaient placées en quarantaine à leur domicile mais ont dû être transférées

à l'hôpital après avoir fait état de "difficultés à respirer", précise le Times of India. "Elles vont bien", a fait savoir à l'agence de presse Press Trust of India une source à l'hôpital où se trouvent déjà le mari de l'ancienne Miss Monde, l'acteur Abhishek Bachchan, et son beau-père et légende vivante du cinéma indien, Amitabh Bachchan. Aishwarya Rai a été couronnée Miss

Monde en 1984 et fait ses débuts au cinéma à la fin des années 1990. Elle a fait de nombreuses apparitions sur le tapis rouge du Festival de Cannes, devenant progressivement un des visages de Bollywood les plus connus à l'étranger.

Depuis le début de l'épidémie en Inde, 26.000 personnes sont mortes du coronavirus.

Bouillon de culture

Netflix

Le géant du streaming Netflix a séduit 10,1 millions de nouveaux abonnés au deuxième trimestre mais son action chutait de plus de 10% jeudi à Wall Street alors que son bénéfice est moins bon que prévu et que la croissance devrait ralentir. Depuis le début de l'année, la plateforme a au total attiré 26 millions de nouveaux abonnés payants, alléchés par les milliers d'heures de programmes proposées par le site au moment où la pandémie de Covid-19 forçait nombre d'entre eux à rester chez eux. C'est presque autant que les 28 nouveaux millions d'abonnés enregistrés sur l'ensemble de l'année 2019, remarque Netflix qui compte désormais 192,95 millions d'abonnés. "Cependant, comme attendu, la croissance ralentit au fur et à mesure que les consommateurs se remettent du choc initial du Covid et des mesures de restriction", souligne le groupe qui n'anticipe que 2,5 millions de nouveaux abonnés payants au troisième trimestre. Son bénéfice net a plus que doublé au deuxième trimestre, à 720 millions de dollars. Mais ajusté par action, la référence pour les investisseurs, il s'élève à 1,59 dollar là où les analystes anticipaient 1,81 dollar. Le groupe a notamment dû faire face à des effets de change. Son chiffre d'affaires a augmenté de 25% pour atteindre 6,15 milliards de dollars, soit un peu au-dessus des attentes (6,08 milliards). Le groupe souligne par ailleurs reprendre "doucement" la production de contenus dans le monde. Des projets sont déjà bien repartis en Asie et dans quelques pays européens et Netflix a aussi relancé la production de deux films en Californie et de deux films animés dans l'Oregon.



Les citadelles de Safi au menu d'une visioconférence



La Faculté Polydisciplinaire de Safi organisera lundi prochain, une visioconférence sur les forteresses de la Cité de l'Océan et ce, à l'occasion de la célébration le 19 juillet de chaque année, de la Journée internationale des Châteaux ou "Palace Day". Cette rencontre à distance, qui connaîtra la participation d'un aréopage de chercheurs, experts en patrimoine et des opérateurs économiques et sociaux, mettra en exergue deux châteaux emblématiques de la ville de Safi à savoir : Ksar El Bhar (château de mer), un joyau architectural unique à grande valeur patrimoniale et historique, et Kasbah Dar Es-Sultan, une citadelle construite à l'époque des Almohades (12^e siècle), indique un communiqué des organisateurs. L'accent sera ainsi mis sur le rôle de ces forteresses, à travers l'histoire en plus de la présentation de propositions sur les moyens à même de valoriser ces deux monuments historiques phares de la cité de l'Océan, souligne la même source.

La conférence débattera aussi des mesures à prendre pour contribuer à préserver cet héritage commun entre la civilisation arabo-musulmane et luso-occidentale chrétienne.

Pour rappel, cette visioconférence s'inscrit dans le cadre d'une série de webinaires que la faculté compte organiser dans le cadre de l'Université virtuelle d'été ayant démarré le 30 juin dernier pour se poursuivre jusqu'au 31 juillet courant, avec au menu une série de thématiques ayant trait aux sciences, à la culture et aux questions relatives au développement.



Dans la région de Los Angeles, le virus progresse, pas le port du masque

"C'est mon droit, donné par Dieu et la Constitution, de ne pas porter de masque": comme Davey, habitant de Huntington Beach, beaucoup dans le comté d'Orange, au sud de Los Angeles, refusent obstinément de se couvrir le visage malgré le Covid-19. Le père de famille ne craint-il pas d'être contaminé alors que l'épidémie progresse à toute allure dans le sud de la Californie, notamment dans le comté d'Orange? "C'est un canular..."

Plus vous testez les gens, plus vous trouvez de nouveaux cas", affirme calmement à l'AFP, Davey, 51 ans. Si la situation n'y est pas aussi catastrophique que dans d'autres régions américaines, telles que la Floride ou le Texas, le comté d'Orange enregistre tout de même près de 250 cas pour 100.000 habitants, soit près de dix fois plus que l'objectif fixé par les autorités sanitaires de Californie.

Davey sort à peine d'un magasin où clients portant des masques et d'autres à visage découvert se côtoient dans les rayons, parfois de très près. En Californie, le port du masque est pourtant censé être obligatoire depuis un mois dans tous les lieux publics clos, et même à l'extérieur quand la distanciation physique n'est pas possible. "Il n'y a pas de panneau à l'entrée, et personne ne m'a rien dit", ironise le quinquagénaire. "Il y a eu beaucoup de manifestations contre la fermeture des plages et le masque par ici... De nombreux magasins font ce qu'il faut pour ne pas perdre de clients", explique à l'AFP le vendeur d'une boutique, sous couvert d'anonymat.

Dans les rues voisines, peu d'habitants ou de touristes qui déambulent portent un masque. Tracy, blonde athlétique de 25 ans qui revient de la plage avec sa planche de surf sous le bras, fait partie du lot. Elle confie avoir tenté au début de convaincre certains amis et connaissances de respecter les consignes, avant de se résigner. "ça tournait parfois vite à la dispute, je ne sais pas pourquoi mais le sujet est trop sensible. J'ai lâché l'affaire", dit-elle.

Le sujet est à ce point sensible que le mois dernier, la directrice de la santé publique du comté d'Orange a préféré démissionner après des attaques répétées et une menace de mort: elle avait osé rendre obligatoire le port du masque.



Son successeur s'est empressé de supprimer la mesure, se contentant de "recommander" son usage.

Le shérif du comté, Don Barnes, a de toutes les façons officiellement déclaré qu'il n'avait pas l'intention de faire appliquer la mesure décrétée par le gouverneur de Californie, en appelant à "la responsabilité individuelle de chacun. Il a depuis mis un peu d'eau dans son vin et s'est dit prêt à sanctionner les récidivistes tout en voulant continuer à privilégier une "approche éducative". Pourquoi une telle réticence à porter le masque, à Orange County comme dans de nombreuses autres régions des Etats-Unis? Le masque est inconfortable et n'est pas encore entré dans les habitudes, comme la ceinture de

sécurité à l'époque, relève Wendy Wood, qui enseigne la psychologie à l'Université USC Dornsife. Mais il y a "indubitablement une dimension politique", surtout dans un comté d'Orange qui fut jusque récemment un bastion conservateur, estime-t-elle.

Le masque est devenu "politisé et a fini par représenter votre orientation politique", résume-t-elle, renvoyant au sondage montrant que les sympathisants démocrates étaient beaucoup plus favorables au masque et enclins à le porter que les républicains et partisans de Donald Trump, lui-même notoirement rétif à cet accessoire.

Pour Alison Dundes-Renteln, spécialiste en sciences politiques et anthropologie de l'USC Dornsife, la question dépasse toutefois la simple

fracture partisane. "Je ne nie pas qu'il y ait une sorte de tribalisme et d'hyper politisation (du masque), mais je pense que ça reflète des spécificités de l'identité nationale américaine, le fait que les Américains n'aiment pas que le gouvernement leur dise quoi faire. +Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort+", analyse-t-elle.

De fait, à l'instar de Davey, les opposants au masque contestent autant l'objet lui-même que le droit aux autorités de le leur imposer. "L'une des choses qui me frappent dans cette polémique, c'est la mauvaise interprétation qui est faite de la liberté individuelle, qui n'est pas un principe absolu" comme la Cour suprême l'a reconnu en 1905 au sujet de la vaccination obligatoire, souligne Mme Dundes-Renteln.

En Syrie, des législatives sous le signe de la crise économique

Les Syriens ont commencé dimanche à élire leurs députés dans un pays ravagé par la guerre et en plein marasme économique, où le régime de Bachar al-Assad a consolidé son emprise sur l'immense majorité du territoire. Il s'agit des troisièmes élections parlementaires depuis le début en 2011 d'un conflit ayant fait plus de 380.000 morts et provoqué l'exode de millions de personnes, tandis que le régime et ses piliers sont frappés de sanctions occidentales.

Plus de 7.400 bureaux de vote ont ouvert leurs portes à 07H00 (04H00 GMT) dans les zones gouvernementales, selon la Commission électorale. Pour la première fois, le scrutin va se tenir dans d'anciens

bastions de la rébellion.

A Damas, des dizaines d'électeurs -- certains portant des masques de protection contre le nouveau coronavirus et respectant les mesures de distanciation -- se sont rendus dans les bureaux de vote, a constaté un correspondant de l'AFP.

Hanan Sukriye, 29 ans, employée au ministère des Finances, affirme voter pour la première fois de sa vie. "Mon vote seul ne fera pas la différence, mais si nous nous réunissons tous pour choisir de bons candidats, il y aura sûrement un changement", dit-elle.

Non loin du bureau de vote, sur l'Avenue de Bagdad dans la capitale syrienne, des bénévoles ont affiché

les programmes et les photos de leurs candidats, essayant d'influencer le choix des électeurs qui se pressent devant les urnes. A la veille de ce scrutin, une personne a été tuée et une autre blessée dans l'explosion de deux bombes près d'une mosquée dans la banlieue sud de Damas, selon l'agence de presse officielle Sana.

Le parti Baas, au pouvoir depuis un demi-siècle et intimement lié au clan Assad, remporte généralement haut la main ces législatives, organisées tous les quatre ans pour élire 250 députés, tandis que la majorité des opposants vivent en exil ou dans les secteurs échappant au contrôle de Damas.

Initialement prévu en avril, le

scrutin a été retardé à deux reprises en raison de la pandémie de coronavirus qui a contaminé 496 personnes et fait 25 morts dans les régions du régime, selon les données officielles. Parmi les 1.658 candidats en lice se trouvent des hommes d'affaires. Depuis plusieurs semaines déjà, les rues de la capitale sont envahies par leurs portraits accompagnés de slogans.

Lors des législatives de 2016, près de neuf millions d'électeurs étaient appelés à voter et le taux de participation avait été de 57,56%.

Selon la commission électorale, des bureaux de vote ont été installés pour la première fois dans la Ghouta orientale, ex-enclave insurgée aux portes de la capitale. Mais aussi dans des territoires reconquis dans la pro-

vince d'Idlib, ultime grand bastion jihadiste et rebelle du Nord-Ouest, qui reste dans le viseur du régime.

Damas a enchaîné ces dernières années les victoires grâce au soutien militaire de la Russie et de l'Iran, jusqu'à reprendre le contrôle de plus de 70% du pays morcelé par la guerre.

Aujourd'hui toutefois, les programmes des candidats sont dominés par les questions économiques et sociales, promettant notamment des solutions à la flambée des prix et la réhabilitation des infrastructures. "Les députés vont devoir fournir un effort exceptionnel pour améliorer les services" à la population, réclame Oumaya, 31 ans, employée dans une clinique dentaire.

Mohamed Salem Boudija, directeur régional de l'artisanat à Dakhla-Oued Eddahab

Des mesures spéciales prises pour renforcer le commerce électronique des produits

Entretien

Le directeur régional de l'artisanat à Dakhla-Oued Eddahab, Mohamed Salem Boudija, revient dans un entretien accordé à la MAP sur les mesures préventives entreprises par la direction pour accompagner la reprise des activités artisanales, en ces circonstances exceptionnelles marquées par la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19).



Quelles sont les mesures préventives entreprises par la Direction régionale pour accompagner la reprise des activités artisanales ?

La Direction régionale de l'artisanat a déployé d'énormes efforts pour faire face aux répercussions de la pandémie, dans la mesure où elle a veillé à accompagner les unités et les espaces de production, en vue d'assurer la sécurité sanitaire dans les lieux de travail et d'accueillir à nouveau des clients potentiels qui ont hâte de se procurer des produits artisanaux.

La Direction a également élaboré et diffusé des spots publicitaires au profit des artisans de la région, en me-

nant une communication avec cette catégorie via les médias sociaux, afin d'assurer un accompagnement, un suivi, et une orientation en termes de mesures de santé et de prévention contre le virus, qui devraient être prises dans les lieux de travail.

Parmi les mesures préventives, la Direction a opté pour l'instauration du travail en alternance pour éviter l'encombrement des lieux de travail, tout en respectant la distanciation sociale, ainsi que la distribution d'environ 800 masques de protection et de produits désinfectants.

En outre, elle a adopté des mesures préventives spécifiques, en matière d'administration électronique, en

mettant en place un bureau d'ordre digital et un registre spécial pour les usagers.

Quels sont les aspects de concertation et de coordination avec les autorités locales et les instances professionnelles pour assurer les meilleures conditions de reprise des activités artisanales ?

Une cellule de vigilance a été créée, en coordination avec le ministère de tutelle, les autorités locales et la Chambre de l'artisanat, pour suivre de près les activités artisanales tout au long de la période de pandémie, à même d'évaluer ses effets sur les acteurs du secteur (artisans, coopératives et entreprises).

Les activités de commercialisation et de production au complexe artisanal de Dakhla ont repris dans le cadre de l'application des mesures d'assouplissement du confinement décidées par les pouvoirs publics, permettant ainsi aux artisans de commercialiser leurs produits, à deux niveaux, le premier comprend le marketing numérique via la mise en place des plateformes numériques.

Le second volet porte, quant à lui, sur le marketing classique, qui vise à commercialiser les produits d'artisanat à travers les grands réseaux de distribution nationaux, la mise en place d'une salle dédiée à l'exposition et la commercialisation et un bureau de renseignement touristique en partenariat avec le Conseil régional du tourisme au complexe artisanal, en plus des circuits touristiques relatifs au secteur.

Pour relancer le secteur, quelles sont les mesures prises par la Direction pour soutenir les artisans et les coopératives ?

La Direction a mis en place des mesures spéciales pour renforcer la compétitivité des artisans et des coopératives artisanales et les qualifier pour qu'ils puissent commercialiser de manière électronique leurs produits, en particulier après l'annulation d'un certain nombre de foires commerciales et de manifestations.

Dans ce contexte, des efforts ont été déployés pour encourager les coopératives spécialisées dans la couture pour la fabrication et la commercialisation de masques de protection à pli en tissu conformes aux normes sanitaires, en coordination avec le ministère du Commerce, l'Institut marocain de normalisation (IMANOR) et l'Ecole supérieure des industries du textile et de l'habillement (ESITH).

3,58 MDH de l'INDH pour des projets d'inclusion économique des jeunes de Laâyoune

Le Comité provincial de développement humain (CPDH) de Laâyoune, réuni vendredi dans le cadre du plan d'action 2020, a décidé l'allocation d'un montant de 3,58 millions de DH pour l'amélioration des revenus et l'inclusion économique des jeunes.

Cette réunion, présidée par le wali de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, a décidé d'affecter cette enveloppe à la mise en place d'une plateforme dédiée à la jeunesse, au soutien de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes et à l'accompagnement des projets montés par cette catégorie de la population.

Elle a également adopté, dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, un budget de 2,82 millions de DH en vue de protéger l'enfance et la jeunesse, soutenir leur intégration socioéconomique, en plus d'apporter une aide aux personnes âgées, aux handicapés et aux patients.

Le CPDH a aussi alloué la somme de 2,612 millions de DH à l'émancipation et au développement humain des générations montantes, à travers le soutien à la santé scolaire et l'encouragement de l'enseignement pré-scolaire.

En outre, un montant de 200.000 dirhams est prévu pour remédier au manque enregistré au niveau des infrastructures

et des services de base dans les domaines territoriaux sous-équipés, en particulier la réhabilitation et la mise à niveau des établissements scolaires.

Pour contribuer à la mobilisation de la société contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie du Coronavirus, l'INDH a distribué de l'aide alimentaire et des soins médicaux, au profit de plus de 5000 personnes dans la ville de Laâyoune, notamment les couches sociales fragiles, en situation de précarité ou atteintes de maladies comme les personnes âgées, les personnes à besoins spécifiques, les mères et enfants de la rue, les personnes souffrant d'insuffisance rénale et les émigrés des pays d'Afrique subsaharienne.

Cette contribution qui s'inscrit dans le cadre du plan provincial pluriannuel de développement humain (2020/2023), vise à soutenir les efforts de protection de l'enfance et de la jeunesse, d'intégration socioéconomique, en plus d'apporter une aide aux personnes âgées, aux handicapés et aux patients.

La troisième phase de l'INDH (2019-2023) ambitionne de consolider les valeurs de justice sociale et de dignité, en renforçant les acquis enregistrés au cours des précédentes phases, tout en favorisant le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes et l'appui aux catégories en situation de vulnérabilité.

L'enfance marocaine de Danielle Letorey

Horizons

De parents français, Danielle Letorey, architecte DPLG, est urbaniste à la retraite. Née en 1937 à Djibouti, elle a vécu à El Jadida de 1949 à 1956 où son père Jean-Pierre Letorey était directeur des Salines de Mazagan et sa mère professeur de dessin au lycée Ibn Khaldoun. Dans ce témoignage, elle a bien voulu revenir sur cette période de sa vie marocaine à El Jadida, sa scolarité à Meknès et sur le parcours de ses parents après leur retour en France.

Ma famille, Letorey, a vécu à El Jadida de 1949 à 1956, séjour en rapport avec la profession de mon père, Jean-Pierre Letorey, ingénieur agricole. Il a fait toute sa carrière en tant que directeur d'exploitation des salines de la compagnie des Salins du Midi et de Djibouti. Le nom de cette compagnie commerciale agricole a été modifié au fur et à mesure des évolutions du paysage géopolitique.

Mes parents se sont mariés en 1935. Le premier poste de mon père, de 1936 à 1945, fut à Djibouti où je suis née en 1937. Ma sœur Agnès est venue au monde en 1946, juste après notre retour en France. Cette année-là, mon père eut son deuxième poste à Diégo-Suarez, dans le nord de Madagascar. Pour son troisième poste de 1949 à 1956, il s'agissait des salines

situées au Maroc sur la route de l'Oulja, près de Mazagan durant la période du Protectorat français. Ma mère le suivait mais toujours avec son piano et ses pinceaux car c'était une artiste même si ses études scolaires et son entrée au Conservatoire national de musique à Paris avaient été stoppées net par un début de diabète décrit comme "anémie grasseuse" durant son adolescence. A 17 ans et totalement guérie, elle avait alors choisi le professorat de dessin. Vers le milieu de notre séjour au Maroc, elle a été nommée au collège de Mazagan, rebaptisé aujourd'hui « lycée Ibn Khaldoun ».

Mon père avait des relations de travail à Casablanca, Rabat et Agadir. Il avait même retrouvé certains coloniaux devenus des amis parce qu'ils avaient séjourné en même temps que

nous à Madagascar. C'était le cas pour Guillemain d'Echon, directeur de l'aéroport à Casablanca, et M. Egré, directeur d'un commerce de sulfate à Agadir. Ces familles françaises expatriées se retrouvaient souvent pour éviter l'isolement, faire jouer ensemble leurs enfants et parler de mille et une choses intéressantes pour des personnes éloignées de leurs familles. En général, les professions des Français suivaient à peu près le même cursus que celui de mon père : un poste était occupé pendant deux ans, puis la personne revenait passer deux ou trois mois en France avant de repartir ailleurs pour un poste équivalent, de nouveau, pour deux ans dans un autre pays. Mon père a retrouvé les mêmes Français à Madagascar et au Maroc. Déjà, lors de son séjour en Indochine dans les années 30, il s'y était fait aussi de très bons amis qu'il a retrouvés à Djibouti et à Addis-Abeba en 1935 avant la guerre. Ils se sont revus fréquemment après leurs retours en France.

Mais il y avait une règle pour que ces relations amicales fonctionnent pendant 40 ans et plus : les protagonistes étaient souvent issus du même milieu socio-culturel et avaient appris à s'adapter rapidement aux situations imprévues. Ces amitiés dues au hasard pouvaient devenir aussi solides qu'une amitié de collège et se prolongeaient parfois à travers les enfants qui grandissaient et restaient en relation une fois de retour en France. Au Maroc, à Mazagan, je ne faisais qu'observer autour de moi. Je sais que mes parents faisaient venir le Dr Lauzié quand ma petite sœur était malade. Je le voyais de temps en temps quand j'étais là aux vacances et qu'il y avait un dîner d'amis à la maison. J'étais chargée de présenter aux invités les biscuits salés et les petits

fours pendant l'apéritif. C'était un monsieur mince, grand, élégant, très sympathique et humain. Il avait un fils, Daniel. Les samedis matin, le docteur faisait du footing avec mon père et le pharmacien Ferté qui exerçait près du marché central habitait la villa jouxtant la nôtre. Je pense que la communauté française s'organisait par affinité de professions et, quand ces personnes sont rentrées, celles qui avaient noué des relations amicales au Maroc ont continué à se fréquenter en France par la suite. Par exemple, en 2000, ma mère recevait toujours ses amies du Maroc, chez elle, à Paris.

Il y avait aussi parmi les Français ceux qui étaient nés au Maroc et en particulier à Mazagan. Nous les désignons par un terme évidemment descriptif : « Les Français du Maroc » pour les distinguer des Français, nommés temporairement pour exercer leur profession, comme certains fonctionnaires. Je me souviens en particulier d'une jeune femme charmante, professeure de piano, Thérèse Neumann, qui vivait avec ses parents dans la cité portugaise proche de la citerne. Elle nous a donné des leçons de piano et jouait à quatre mains avec ma mère, excellente pianiste elle-même. Après sa leçon, elle nous accompagnait à la plage en passant à travers le parc municipal pour rejoindre la mer juste devant l'hôtel Marhaba tout neuf. Parmi ces familles d'origine française, on comptait les descendants des agriculteurs et des industriels venus s'installer dans cette ville à partir de 1912 et dont certains sont repartis en France à la fin du Protectorat.

Mes parents désiraient me voir faire des études très classiques. Après une année de cinquième par correspondance grâce aux cours Hattemer, j'avais été inscrite au pensionnat





Notre-Dame pour jeunes filles à Meknès afin d'y apprendre les langues anciennes latin et grec, susceptibles de mieux me préparer à une carrière littéraire. Je suis donc arrivée là en quatrième et, depuis, la connaissance du latin me rend effectivement des services appréciables pour deviner à peu près le sens de certains noms inconnus de plantes sauvages ou de produits pharmaceutiques. Par contre, j'avais demandé à remplacer le grec ancien par l'espagnol courant, ce qui était, selon moi, bien plus utile pendant les trajets en voiture depuis Tanger via Madrid pour atteindre Paris quand nous partions rejoindre la famille dès la fin de l'année scolaire.

De ce pensionnat, tenu par l'ordre des religieuses franciscaines missionnaires de Marie où j'ai étudié quatre années d'affilée, j'ai gardé trois souvenirs précieux.

D'abord les heures de plein air quand nous jouions au basket et que le ballon s'envolait (par un malin hasard providentiel) au-dessus de notre mur d'enceinte, ce qui obligeait trois d'entre nous à sortir à l'extérieur pour le récupérer. Petite promenade bienvenue, presque totalement

imprévue... Parmi nous, il y avait beaucoup de filles d'agriculteurs installés depuis des années, de hauts fonctionnaires issus de l'ancienne noblesse française, soucieux de préparer leurs enfants à un avenir important en métropole, et aussi de quelques Marocains fortunés. Dans ma classe, c'était le cas pour Nadia, jolie gamine du même âge que moi, aux yeux encore plus bleus que les miens et qui ressortaient dans son visage bronzé aux cheveux bruns frisés, avec, en outre, une mémoire aussi bonne que la mienne. Nous étions cinq de toutes origines à nous disputer les meilleures notes. Malheureusement, je n'y avais aucune amie, personne d'autre n'habitait Mazagan et j'étais plutôt timide et introvertie, la mémoire déjà remplie des livres d'art de la bibliothèque de notre maison. En plus, j'étais priée de faire du piano tous les jours, pendant les récréations, ce qui me raccourcissait le temps passé avec les copines de classe.

Je me souviens aussi du petit âne qui broutait près de notre terrain de sport et à qui nous lancions nos trognons de pommes quand il y en avait au dessert

de midi.

Et enfin les villages d'étapes, quand je revenais en car de Meknès à Mazagan, car je pouvais m'y acheter de délicieux pains ronds bien chauds, garnis de mouton grillé aux épices dont je n'ai plus jamais retrouvé le parfum exquis une fois rentrée en France.

Par la suite, revenue en Métropole en juillet 1955, je suis devenue architecte. J'ai épousé un camarade d'atelier qui a obtenu le premier Grand Prix de Rome et j'ai totalement oublié mes cours d'espagnol au profit de l'italien que je parle encore couramment, après plusieurs années passées à la Villa Médicis. C'est ainsi que le destin nous joue parfois des tours imprévisibles. De son côté, ma sœur est devenue laborantine, elle a épousé un médecin, pendant que ma mère continuait à donner des cours de dessin à Verneuil-sur-Seine jusqu'à sa retraite et à faire de la musique d'ensemble au conservatoire de Saint-Ouen. Mon père a pris sa retraite quelques années après son retour à Paris. Il est mort en 1982, ma mère en 2000.

J'ai vécu à Rome de 1963 à 1970, travaillant en urbanisme dans diverses villes

de province, en particulier Venise au nord et Pisticci au sud. De retour à Paris en 1970, j'ai passé mon diplôme en 1973 avec deux spécialités, l'urbanisme et le droit en habitation. J'ai alors été embauchée à l'Atelier d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon où je suis restée jusqu'en 1977. Revenue à Paris, j'ai travaillé successivement dans les agences de mes deux patrons d'atelier, les architectes Jean Niermans qui fut, entre autres, architecte en chef de la reconstruction de Dunkerque et Olivier Lahalle, architecte en chef du palais du Louvre. A partir de 1981 je me suis entièrement consacrée à ma vie de famille.

Je suis retournée une fois au Maroc, en 2002, revenant bien sûr à El Jadida où j'ai cherché notre ancienne villa construite dans les années quarante. Je me suis repérée d'après mes souvenirs du parc public qui se trouvait en face. A sa place, il y avait juste un grand trou qui englobait aussi l'ex-maison des Ferté pour faire place à un chantier d'immeubles modernes en verre et métal dignes d'une élégante station balnéaire méditerranéenne.

Par Mustapha Jmahri

Royaume du Maroc
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET
Mise à niveau des installations relevant de l'adduction de Tafilalet-Errachidia - 2ème tranche -
Lot1 : Amélioration de la capacité de stockage et de régulation de l'adduction de Tafilalet par construction d'un réservoir de mise en charge à côté du réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 43 DRD/CE/ ASD/1/2020
La présente consultation concerne les travaux de : Mise à niveau des installations relevant de l'adduction de Tafilalet-Errachidia - 2ème tranche - Lot1 : Amélioration de la capacité de stockage et de régulation de l'adduction de Tafilalet par construction d'un réservoir de mise en charge à côté du réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous.
Le présent Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de passation des marchés de ce projet qui a été publié sur le site web de la BERD, Passation des M a r c h é s (www.ebrd.com) le 28/01/2020.
L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau ci-après dénommé « le Maître de l'Ouvrage », a l'intention d'utiliser une partie du produit d'un prêt de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (la Banque) pour couvrir le coût des travaux de : Mise à niveau des installations relevant de l'adduction de Tafilalet-Errachidia - 2ème tranche - Lot1 : Amélioration de la capacité de stockage et de régulation de l'adduction de Tafilalet par construction d'un réservoir de mise en charge à côté du réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous
Les soumissions aux marchés qui doivent être financés au moyen du produit d'un prêt de la Banque sont ouvertes aux entreprises de tous les pays.
Pour être admissible à l'attribution d'un marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minimaux suivants :
• Les soumissionnaires doivent avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins Six millions Sept Cent Cinq mille Dirhams hors taxes (6 750 000,00 DH HTMAD), qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et / ou au

chevés au cours des trois (03) années (2016-2017-2018).
• Expérience entant qu'entrepreneur principal, dans le cadre d'au moins Deux (02) cas de travaux similaires de type et de nature au cours des dix (10) dernières années et qui comprennent :
Travaux de construction de réservoir d'eau potable surélevé ou semi-enterré de capacité supérieure ou égale à 500 m3.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>
Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumissionnement de Cent HUIT Mille Dirhams Marocain (108.000,00 MAD) ou son équivalent dans une monnaie convertible.
Les offres doivent être remises au bureau des marchés, à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mercredi 09 SEPTEMBRE 2020 à 9H30 (heure locale), où il sera procédé à l'ouverture des plis en présence des représentants des soumissionnaires qui ont choisi d'assister.
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture le Mercredi 09 SEPTEMBRE 2020 à 10H00 (heure locale) à l'adresse mentionnée ci-dessous.
Les soumissionnaires potentiels peuvent obtenir un complément d'information, uniquement par envoi de courriers aux adresses suivantes : yramchoun@onee.ma ou selamielhassani@onee.ma
L'adresse de réception des offres transmises par voie postale ou de remise directement au bureau d'ordre de l'Office est la suivante :
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau (ONEE - Branche Eau) Direction Régionale de Dráa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau
Adresse : 20, Rue Antsirabé BP 54.
Meknès - MAROC
Tél : + 212 (0) 5 35 52 05 08 / 05 35 52 21 58.
Fax : +212 (0) 5 35 52 41 95
N° 5650/PC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD AEP des douars relevant des Communes territoriales OULAD ALI MANSOUR, BNI SAID et ZAOUIAT SIDI KACEM (province de TETOUAN).
Lot : Génie Civil 1
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 84DR9/CE/D/2020
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE - Branche

Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne le projet : " d'AEP des douars relevant des Communes territoriales OULAD ALI MANSOUR, BNI SAID et ZAOUIAT SIDI KACEM (province de TETOUAN). Lot : Génie Civil 1. " Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 11 995 308,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 120.000,00 DH TTC ou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>.
Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE - Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 19/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 5651/PC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD Travaux d'hydro curage et télé inspection par caméra vidéo du réseau d'assainissement liquide de la ville de Chefchaouen AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 90DR9/C/ AMN/2/2020
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE - Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux d'hydro curage et télé inspection par caméra vidéo du réseau d'assainissement liquide de la ville de Chefchaouen
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article 1 de la loi n° 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 600 000,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6000,00 DH
- Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma>.
- Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 19/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 5653/PC

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 5652/PC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable du centre de Cala Iris
Lot : Conduites AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 91DR9/CE/ AMN/5/2020
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE - Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : le Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable du centre de Cala Iris - Lot : Conduites.
Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 600 000,00 DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 36 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 26/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 5654/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD Etalonnage et vérification métrologique des équipements des laboratoires relevant de la Direction Régionale du Nord
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 92DR9/C/I/2020
Séance publique
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE - Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne :
Etalonnage et vérification métrologique des équipements des laboratoires relevant de la Direction Régionale du Nord.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 132 000,00 DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000 DH.
- Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marches-publics.gov.ma.
- Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 26/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 5654/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable du centre de Cala Iris
Lot : Génie Civil
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 93DR9/CE/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : le Renforcement de l'Alimentation En Eau Potable du centre de Cala Iris - Lot : Génie Civil.

Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 000 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 300 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 26/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche Eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 5655/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable du centre

de Cala Iris
- Province d'Al Hoceima
Lot : Ligne Électrique
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 94DR9/CE/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : le Renforcement de l'Alimentation En Eau Potable du centre de Cala Iris - Lot : Ligne électrique.

Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 800 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 02/09/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche Eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 5656/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
AEP des douars relevant de la commune AZZINATE à la préfecture de TANGER-ASSILAH.
Lot: Lignes électriques.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 95DR9/CE/D/2020
La Direction Régionale du

Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne l'AEP des douars relevant de la commune AZZINATE à la préfecture de TANGER-ASSILAH.

Lot: Lignes électriques. Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 131.010,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 19/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche Eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N° 5657/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°72/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les travaux d'entretien et d'exploitation des réseaux d'eau potable aux centres ESSAOUIRA EL JADIDA, OUNAGHA, HAD DRAA, TAFETACHT, LAGDADRA, AGUARD ET DOUARS (province d'ESSAOUIRA)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 350 004,00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 600,00DH.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récé-

pissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 03 Septembre 2020 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à l'adresse sus-indiquée.

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 5658/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°73/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux de Gestion des Stations de Pompage au Niveau des Centres de CHICHAOUA, DE MZOUA, DE MEJJAT, DE GUEMASSA, DE LAMZOUA ET DES DOUARS (Province de CHICHAOUA)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 722 060,00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 17300,00DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récé-

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 03 Septembre 2020 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à l'adresse sus-indiquée.

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 5659/PC

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau au niveau du centre transport entre AJDIR ET BniGmil et au niveau des stations de pompage et de reprise sur captages

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 82DR9/CE/SPN/3/ 2020

Avis rectificatif N°1

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, que l'objet de l'appel d'offres au niveau du 1er paragraphe de l'avis initial est : « Gestion des stations de pompage et de reprise au niveau du centre transport entre AJDIR ET BniGmil et au niveau des stations de pompage et de reprise sur captages » au lieu de « Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau au niveau des Centres Al Hoceima, Izmouren, Rouadi, Ait Kamra, Tamassint et Mnou ». »

N° 5660/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°74/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux d'entretien des équipements de réseau de distribution et réalisation des branchements neufs aux niveaux des centres : Attaouia, Sidi Rahal et Tamellalet, Agence Mixte EL Kelaa Des Sraghna
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 787 860,00DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7 900,00DH.
Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :
- Bureau Achats de la Di-

rection Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 10 Septembre 2020 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à l'adresse sus-indiquée.
Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 5661/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DE TENSIFT
Prestations de nettoyage des bâtiments administratifs relevant de la direction Régionale de Tensift

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 76/DR2/2020 - La Direction Régionale de Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Prestations de nettoyage des bâtiments administratifs relevant de la direction Régionale de Tensift
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 342 342,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 500,00DH ou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers

généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats)
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et avenue Mohamed V Gueliz à la ville de Marrakech avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau

d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et avenue Mohamed V Gueliz à la ville de Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 13 AOUT 2020 à 10h à la Direction Régionale de Tensift de l'ONEE Branche Eau sise à l'angle rue Badr et Avenue Mohamed V-Gueliz Marrakech.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 5662/PC

Royaume du Maroc
Ministère de L'Equipement du Transport de La Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Mohammedia

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/2020

Le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia porte à la connaissance du public que l'AOO N° 16/2020 du 21/07/2020 à 10 Heures, concernant : **Contrôle de qualité des travaux de signalisation horizontale, verticale et glissières de sécurité du réseau routier relevant de la DPETLE de Mohammedia, Préfecture de Mohammedia** que :

- L'article n° 9 du règlement de consultation : dossiers administratif et technique au lieu des dossiers administratif, technique et additif.
- L'AOO est reporté au 25/08/2020 à 10 Heures

Le reste est inchangé

N° 5666/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
Branche Eau
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AVIS DE REPPORT ET RECTIFICATIF N°1

N°53/DR2/2020

Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer à l'appel d'offres n°53/DR2/2020, relatif aux **Travaux d'hydrocurage du réseau d'assainissement des centres Essaouira et Tamarar**, que la date d'ouverture des plis est reportée au **Jeudi 06/08/2020 à 09h30** au lieu du **29/07/2020** et que l'article 10 du RCDP a été modifié et complété par l'exigence de présentation de l'offre **technique**.

Les pièces constitutives de l'offre technique sont explicitées au niveau de l'article 10 du RCDP.

N° 5663/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
Branche Eau
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AVIS RECTIFICATIF

AO N°60/DR2/2020

Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer à l'appel d'offres n° 60/DR2/2020, relatif à l'**Entretien des équipements électriques et hydromécaniques des ouvrages assainissement des centres relevant de la Direction Régionale de Tensift**; que l'article 21.1 du RCDP est modifié comme suit :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
I	5	I.6 ou I.7
	et	
J	4	J1 ou J2

N° 5664/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لجهة سوس ماسة
المنطوية الإقليمية بطانطا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 11/08/2020; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants.

N°AO	objet	Estimation	Caution provisoire	Heures d'ouverture des plis
04/2020/DMS	Achat de matériel médico- technique destiné aux Dispensaires ruraux IMINTGUISLT de la commune rurale TIZAGHT et TIZZA de la commune rurale ISSAFEN , province de Tata.	173.232,00	3000.00	10h00

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5665/PA

HAFSA MODE
 • Dénomination : « HAFSA MODE »
 • Forme juridique : « SARL »
 • Objet: Vêtements, Etablissement Industriel pour la Fabrication.
 • Siège social : 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 – Casablanca
 • Durée : 99 ans
 • Capital social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
 • EL HARRAK Youssef : 500 parts.
 • OISSIM Badreddine : 500 parts.
 • Gérance : KADIMI MARYAM.
 • Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 09/07/2020 Sous le numéro du RC N° : 464935.
N° 5667/PA

TRANSIT NAIM
 • Dénomination : « TRANSIT NAIM »
 • Forme juridique : « SARL AU »
 • Objet: Entrepreneur de Transport National et International de Marchandises et Messagerie.
 • Siège social: 23 rue Boured 2ème étage Appt N°4 Roches Noires - Casablanca
 • Durée: 99 ans
 • Capital social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
 • NAIM Abdelkhalik : 1000 parts.
 • Gérance: NAIM Abdelkhalik.
 • Dépôt légal est effectué auprès du T.C à Casablanca, le 04/07/2020 Sous le numéro du RC N° : 465653.
N° 5668/PA

FIDUCIAIRE AMANI, DE CAPITAL DE 20 000 DH; RC N°157281
 SIEGE SOCIAL : 70 BD BA HMAD 3ème étage APPT 6 BELVEDERE Casablanca Maroc
 Aux termes du procès verbal des décisions collectives extraordinaires des associés en date du 16 Mars 2020, il a été décidé :
 - Le transfert du siège social à : Rue Lieutenant MAHROUD 1er étage N°2 A 54 Quartier De La Gare Casablanca .
 - Modification de l'article 4 des statuts de la société.
 - La Mise A Jour Les Statuts .
 - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 23 Juin 2020 sous le numéro 736891.
 Pour extrait et mention
N° 5669/PA

Cabinet Comptable
MOUNSEF AZMANI
 46, Rue Anoual Al-Hoceima
 "BADES-CLEAN SERVICES" SARL CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 09/07/2020 à Al-Hoceima, il a été constituée une société (S.A.R.L) dont les caractéristiques sont les suivantes :
 DENOMINATION: BADES-CLEAN SERVICES " S.A.R.L
 OBJET SOCIAL:
 1. ENTREPRENEUR DU NETTOYAGE DES DEVANTURES ,MAGASINS, APPARTEMENTS.
 2. MARCHAND DE QUINCAILLERIE OU FERRONNERIE OCCUPANT AU PLUS DEUX PERSONNES

EN DETAIL.
 SIEGE SOCIAL : 01 Rue Asfi, Al Hoceima
 DUREE : 99 ans.
 CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme : Cent mille dirhams (100.000,00dh).
 EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.
 GERANCE : la société est gérée par :
 1. Mr. BEN KADDOUR Mustapha.
 2. Mr. BENKADDOUR Mohamed.
 DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al Hoceima le 17/07/2020. Sous le N° analytique 3069.
N° 5670/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS -SETTAT
 Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 29/06/2020 à Settata de la société SERVICES HERRADI SARL, Société A Responsabilité limitée au capital de 20 000,00 dhs dont le siège est situé à SETTAT, LOT EL KHEIR CENTRE COMMERCIAL BD 3 MARS KIOSQUE N01, 1 associé de la dite société a décidé :
 - la fermeture de la succursale situant a LOT KAMAL II BLOC C N°1225 SETTART inscrit au rôle de la taxe professionnelle N° 40064582, Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata sous le N° 304 le 09/07/2020.
N° 5671/PA

ROYAUMEDU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAZA COMMUNE DE GHIATA AL GHARBIA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 04 / 2020

Le 12-08-2020 à dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
 1. Travaux d'électrification 1° catégorie extension destinée au raccordement de la Station de Pompage a Ain Touda à la Commune Territoriale Ghiata Al Gharbia (Province de Taza) (Offre n° 200112090).
 2. Travaux d'électrification 1° catégorie extension destinée au raccordement de la Station de Pompage a Koba à la Commune Territoriale Ghiata Al Gharbia (Province de Taza) (Offre n° 200112093).
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à douze mille (12.000,00) dirhams. L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: quatre cent mille trois cents quatre vingt cinq dirhams cin-

quante deux centimes (400.385,52).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
 • soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
 • Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage;
 • soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 18 du règlement de la consultation.
N° 5672/PA

ROYAUMEDU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAZA COMMUNE DE GHIATA AL GHARBIA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 05 / 2020

Le 13-08-2020 à dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis re-

latif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable du douar DCHIER 1°tranche relevant de la commune de Ghiata Al Gharbia -Province de Taza -.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à : dix mille (10.000,00) dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: trois cent quatre vingt quinze mille cent dirhams (395.100,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
 • soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
 • Soit transmettre leurs

dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage;
 • soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.
N° 5673/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE 'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL D.A.A/S.B.M AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°23/2020/INDH

Le Mardi 11 Aout 2020 à 10:00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Identification des filières prioritaires et l'analyse des chaînes de valeurs des filières identifiées et assistance à l'émergence des projets générateurs de revenus (PGR) selon l'approche filière dans la Province d'El Jadida.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams (5.000,00 dirhams).
 - L'estimation des couts de prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé

à la somme de T.T.C: deux cent seize mille dirhams (216.000,00 dhs).
 - Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :
 - www.marchespublics.gov.ma.
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétaire Général de la Province d'El Jadida.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 5674/PA

إعلان
 عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
 لفائدة موظفي الجماعة الترابية اشتوكة
 برسم سنة 2020

يعلن رئيس الجماعة الترابية اشتوكة ، أنه سينظم بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية في وجه موظفي الجماعة برسم 2020 ، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

الاختبار الكتابي		آخر آجال لقبول الطلبات	شروط ولوج الامتحان وعدد المناصب المتباري بانها	إطار الترقية	الإطار الأصلي
تاريخ إجراء الاختبار الكتابي	المدة الموضوع				
2020-10-24	3 ساعات 1- اختبار كتابي عام يتعلق بالقطاع المعني أو بمجال التسيير العمومي . 2- اختبار كتابي خاص يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشأنها بمجال اختصاصات الإدارة المعنية	10-20-2020	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة محرر من الدرجة الثالثة السلم 9 إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الثالثة
2020-10-24	3 ساعات 1- اختبار كتابي عام يتعلق بالقطاع المعني أو بمجال التسيير العمومي . 2- اختبار كتابي خاص يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشأنها بمجال اختصاصات الإدارة المعنية	10-20-2020	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة السلم 6 إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	مساعد من الدرجة الثانية الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثالثة
-12-31-2020	3 ساعات 1- تحرير موضوع ذي طابع مهني حسب القرار المنظم لهذا الامتحان	11-28-2020	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة تقني من الدرجة الثانية السلم 10 إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	تقني من الدرجة الثانية الأولى	تقني من الدرجة الثانية
2020-10-24	(2) ساعات 1- اختبار كتابي عام يتعلق بالقطاع المعني أو بمجال التسيير العمومي . 2- اختبار كتابي خاص يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممتحن بشأنها بمجال اختصاصات الإدارة المعنية	202-10-20	ست سنوات من الخدمة الفعلية من درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم 6 إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	مساعد تقني من الدرجة الثالثة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الثالثة الثانية

N° 5675/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS-MARRA-
KECH**

Les associés de la société dite « FAYOU TRANSFER SARL » société à responsabilité limitée, Au capital de 100.000,00 dh divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dh chacune et dont le siège social est situé à MAG N° 601 IGHLI MHAMID 7 MARRAKECH est réuni en assemblée générale Extraordinaire au siège social sur convention du gérant suivant avis communiqué à chaque associé sans exception.

- L'agrément de la cession de parts sociales intervenue entre Mr MENSOUR YOUNESS ET Mme OUDINAT FATIMA-EZZAHRA, d'un coté et Mr ZLIGUI EL HOUSSINE de l'autre coté.

- La Récapitulation de la répartition de capital qui s'établit comme suit : Mr ZLIGUI EL HOUSSINE, à concurrence de : Mille PARTS 1000 PARTS

-CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ
Société à responsabilité limitée a associé unique(SARL AU)
- CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ
Raison social de la société FAYOU TRANSFER SARL A SOCIÉTÉ Z H UNIQUE SARL AU /CERTIFICAT N°2066283
-NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT ET SIGNATURE SOCIAL
- Les associés décide la modification desarticles 34 et 35 de statuts et approuve que la société SERA géré et engager vis-à-vis de la banque par la signature de gérant associé unique Mr ZLIGUI EL HOUSSINE
- Portant CIN N° PB60835 domicilier à DR OLD CHAOUF WAHAT SID BRAHIM EL BOUR MARRAKECH Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech

sous le N° 4104/20 le 14/07/2020
-CHANGEMENT DE LACTIVITE
TRAVAUX DIVERS DU CONSTRUCTION
N° 5678/PA
ESPACE NORMANDIE (S.A.R.L.AU).
CONSTITUTION
IF. 45783845 – TP 34259613- RC 464787 - I C E.002549392000041.
Aux termes d'un acte s s p, en date à Casablanca du 10/06/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
1°) DENOMINATION : «ESPACE NORMANDIE » (S.A.R.L-AU 2°)
OBJET: MARCHAND IMPORTATEUR. NEGOCE. Grande Machines.Materiel ,Industriel Outils.Engins hydraulique-Mécanique.
3°) SIEGE SOCIAL : 10 RUE Liberté 3ème étage BUR 6.Casa .
4°) DUREE : 99 ans.

5°) CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme de 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, Sera libéré en Pportionnement attribuées a L' associé en proportion de son apports savoir :MR.NINI.MOULAY.MHAMED: 1000 parts
6°) GERANCE : La société est gérée par MR NINI MOULAY MHAMED.
7°) EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.
8°) BENEFICE : Après déduction de 5 % à la réserve légale, le solde est réparti ou reporté suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.
Le Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca - le 08/07/2020-sous numéro - 738684) R.C N° 464787 du 085/07/2020.
N° 5679/PA

Société Imprimerie Papeterie IL Continu Moderne par abréviation (I.P.C.M) « SARL »
Société à responsabilité limitée au Capital de 500.000,00 DHS
Siège social : Bd. GR Ceinture, Lotissement Nadia. N°21. Hay Mohammadi. Casablanca
Les associés de la Société Imprimerie Papeterie Le Continu Moderne (I.P.C.M) Société à responsabilité limitée au capital de 500.000.00 DH, siège social fixé au Bd la Grande Ceinture, lot Nadia n°21. Hay Mohammadi, Casablanca se sont réunis à une assemblée générale extraordinaire suite d'une convocation de M. Hosni Abdelilah et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.
1) Cession des parts sociales. M. Hosni Abdelilah et Mme Ambari Khadija ont cédé leurs parts sociales à M. El Manouni Youssef.

2) Démissions du gérant M. Hosni Abdelilah et de la cogérante Mme. Ambari Khadija de la société
3) Nomination d'un nouveau gérant unique de ladite société s'agissant de M. El Manouni Youssef.
4) Changement de la forme juridique de ladite société de SARL à SARL AU.
5) La signature sociale : La société est engagée pour toutes ses opérations bancaires ou administratives par une seule signature unique de M. El Manouni Youssef.
L'AGE décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.
Le dépôt de la modification de la société IPCM a été déposé au tribunal du commerce du Casablanca sous le n°739652, le 15 juillet 2020.
N° 5680/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DEL'EQUIPEMENT,DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°TE 39/2020

Le 02 septembre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77-000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivides travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.
Lot 2 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivides travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500sur 11,5 km. Province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de:

Lot n°1	Soixante milles (60 000,00) dirhams
Lot n°2	Soixante milles (60 000,00) dirhams

L'estimation du maître d'ouvrage est

Lot n°1	Quatre millions quatre cent vingt huit mille (4 428 000,00) dirhams toutes taxes comprises
Lot n°2	Quatre millions quatre cent vingt huit mille (4 428 000,00) dirhams toutes taxes comprises

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément de domaine d'activité : **D4**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5676/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 40/2020

Le 24 aout 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 Km. Province de Tétouan.
Lot 2 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 Km. (Province de Tétouan).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de:

Lot n°1	Douze mille (12 000,00) dirhams
Lot n°2	Douze mille (12 000,00) dirhams

L'estimation du maître d'ouvrage est

Lot n°1	Neuf cent vingt sept mille trois cent soixante (927 360,00) dirhams toutes taxes comprises
Lot n°2	Neuf cent vingt sept mille trois cent soixante (927 360,00) dirhams toutes taxes comprises

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 30 Octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n°2-12-349 le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5677/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Arrouad
08.40 : Ichaa Mamlaka
09.30 : Emission Atfal- Atfalouna - R
10.20 : Kouloub Tayha
11.10 : Machi Bhalhoum
11.30 : Oussrati - Inedit
12.30 : Hami oulad Aami - R
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Mommou Anya
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Machi Bhalhoum
15.00 : Parlement - en direct
16.30 : Fin Ghadi Bya
17.00 : Al Haoudaj (Kelâa des

Sraghna)
18.00 : Emission Atfal - Atfalouna - Inedit
19.00 : JT en Français
19.20 : Hami oulad Aami - R
19.50 : Dhak Aala Rassek Inédit
20.00 : Yakout et Aanbar
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Oulad Moukhtar
22.50 : Amakin Fi Dakira
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.10 : Noujoum Al Aoula
01.40 : Arrouad
02.30 : Al Haoudaj (Kelâat M'Gouna)
03.30 : Ichaa Mamlaka - R
04.30 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
05.00 : Yakout et Aanbar
06.00 : Kouloub Tayha - R

05.55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID
06:00:00 : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : BEST OF SABAHYAT 2M
07:30:00 : KIF AL HAL
07:40:00 : DESSINS ANIMEES
08:25:00 : MAGAZINE : AL BAR-LAMANE WA ANNASS
09:00:00 : FEUILLETON : ARRICH YOUHALLIQ FI ASSAMAE
09:45:00 : SERIE : KOULNAJIRANE
10:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:20:00 : TAMAN AL HOUB
11:05:00 : KIF AL HAL
11:15:00 : SABAHYAT 2M
12:10:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR

13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RYADI
13:15:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
14:05:00 : NEWS : ECO NEWS
14:10:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:20:00 : HOUB A3MA
15:40:00 : FEUILLETON : ZINA
16:05:00 : TAMAN AL HOUB
17:25:00 : JUST FOR LAUGHS
17:45:00 : DESSINS ANIMEES
18:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
19:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D
20:05:00 : CHOUF BLADI
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR

20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:40:00 : BULLETIN METEO
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:45:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
22:40:00 : TELEFILM : AL WAJHAL AKHAR
00:10:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
00:50:00 : MAGAZINE : 2M JAMEL COMEDY CLUB
01:50:00 : RACHID SHOW
03:05:00 : FEUILLETON : FAWQ SHAB
03:55:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
04:35:00 : FEUILLETON : AL WA3D

Le calendrier de la reprise dévoilé



Impatiemment attendus par les acteurs du football national, les calendriers de reprise des championnats de première et seconde divisions ont enfin été dévoilés par la Ligue nationale de football professionnel (LNFP). Dans un communiqué relayé par la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), la LNFP a concocté un calendrier dispatché en trois temps (voir page 24), afin « de se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances en matière de programmation du reste des championnats Botola Pro 2019-2020 », dit le document.

D'abord, les matchs en retard

Pour se plier à ce principe d'équité et d'égalité des chances, la LNFP n'a eu d'autre choix que de répondre à la demande du président de la FRMF, Faouzi Lekjaâ, pour qui la poursuite de la saison, et notamment la 21ème journée, était conditionnée par l'obligation de jouer l'ensemble des matchs en

tard. Ce qui est assez compréhensible au regard des nombreuses rencontres reportées depuis le début de la saison. En conséquence, le match comptant pour la 9ème journée entre le DHJ et le Raja sonnera le début des hostilités, lundi 27 juillet, au stade El Abdi d'El Jadida. Ouvrir le bal des matchs en retard avec cette opposition revêt une symbolique importante, tant ce report avait créé à l'époque une vague de polémiques (voir ci-dessous). Pour le reste des matchs de mise à jour, ils se dérouleront en semaine, jusqu'au 8 août prochain.

Un temps de repos quasi-équivalent

Une fois la phase des matchs en retard close, une seconde sera entamée pour nous emmener de la 21ème à la 26ème journée, avec un derby casablancais lors de la 25ème qui vaudra son pesant de cacahuètes. La LNFP a été particulièrement attentive au cumul de jours de repos pour assurer l'équité donc. Dès lors, le cumul des jours de repos « entre la 21ème journée et la 26ème journée oscille entre 13 et 14 jours pour l'ensemble des clubs », indique la LNFP. Le CAYB, le FUS, le HUSA, le MAT et l'OCS profiteront d'un jour de repos en moins que le DHJ, les FAR, l'IRT, le MCO, l'OOCK, le RBM, le RCA, la RSB et le WAC. Cet écart sera compensé par les horaires des rencontres. Les équipes à 13 jours de repos et trois matchs à domicile joueront deux matchs à 20h et un match à 22h00. L'OCS et l'HUSA qui disposent de 4 matchs à domicile font exception. Ils disputeront deux matchs à 20h et un à 22h. S'agissant des clubs ayant 14 jours de repos et trois match à domicile, leurs rencontres seront programmées une fois à 18h, à 20h et à 22h.

Des horaires similaires dès la 27ème journée

La 27ème journée sonnera le début d'une nouvelle programmation horaire, puisque les cinq premières et dernières équipes du championnat fouleront les pelouses de la Botola en même temps. Les détails n'ont pas encore été dévoilés par LNFP. Ils le seront selon toute vraisemblance le 31 août prochain. Entre-temps, les équipes de l'échelon inférieur ne seront pas en reste. Certaines disputeront les billets d'accession à la D1 tandis que d'autres se battront pour ne pas descendre chez les amateurs. Mais toutes auront à jouer leurs rencontres à la même date et à la même heure, même si quelques journées risquent d'être décalées pour se voir offrir une retransmission télé en décalage avec celle de la Botola.

Chady Chaabi

DHJ-Raja : Finalement une issue

Certains disaient que cette rencontre ne devait pas se tenir à la date du 7 janvier. D'autres affirmaient l'inverse. L'opposition entre le DHJ et le Raja comptant pour la 9ème journée du championnat avait créé une polémique sans nom qui n'a pas fait que du bien à l'image du football national.

Si vous avez un trou de mémoire, on vous rappelle que le Raja de Casablanca avait pris la décision de ne pas se déplacer à El Jadida pour rencontrer le Difaâ local, le 7 janvier dernier. La cause : les articles 16 et 21 du règlement de la compétition de la FRMF. Selon ce dernier, se rapportant aux dispositions applicables aux matches de rattrapage des équipes disputant une compétition internationale, il était possible pour les Verts de demander un ajournement de leur face à face contre le DHJ, tout simplement car ils venaient d'affronter le 4 janvier, et en déplacement s'il vous plaît, le Mouloudia d'Alger pour le compte des quarts de finale aller de la Coupe arabe Mohammed VI des clubs

champions. Soit moins de 72 heures avant de devoir se déplacer à El Jadida, puis repartir à Tizi Ouzou, le 10 dudit mois, pour affronter la Jeunesse sportive de Kabylie en Ligue des champions. Pour les dirigeants du Raja, le report du match contre le DHJ tenait à la fois du règlement et du bon sens. D'autant que l'article 16 du règlement inclut la Coupe arabe Mohammed VI dans le cadre des compétitions régionales officiellement reconnues par la FRMF et à laquelle s'applique la plage de 72 heures de repos entre chaque match.

C'est ainsi que les joueurs du DHJ se sont retrouvés sur la pelouse d'El Abdi mais sans leurs invités du jour. En agissant de la sorte, le Raja aurait pu perdre le match par 3 à 0, être délesté d'un point et quelque 10.000,00 DH. Mais de toute évidence, les instances dirigeantes du football marocain ont finalement donné raison aux Verts et mis fin à une polémique dont le championnat se serait bien passé.

C.C



Sport



**Programme de la reprise du Championnat
Botola Pro D1
2019-2020
Mise à jour**

J	Match	Date	Heure	Stade - Ville
9	DHJ vs RCA	lun 27/07/20	20h00	Stade El abdi - El jadida
19	HUSA vs RBM	lun 27/07/20	22h00	Grand Stade d'Agadir-Agadir
19	WAC vs MCO	mar 28/07/20	22h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
17	DHJ vs RSB	jeu 30/07/20	20h00	Stade El abdi - El jadida
19	RCA vs RCAZ	jeu 30/07/20	22h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
18	RCA vs CAYB	dim 02/08/20	20h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
19	MAT vs RCA	mer 05/08/20	20h00	Stade Saniat Rmel - Tetouan
20	RSB vs WAC	jeu 06/08/20	22h00	Stade Municipal - Berkane
20	RCAZ vs HUSA	ven 07/08/20	18h00	Stade Ahmed Chokri - Zemamra
20	RCA vs OCS	sam 08/08/20	18h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca

Programme de la 21ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
21	WAC vs OCK	lun 10/08/20	20h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
21	DHJ vs FAR	lun 10/08/20	22h00	Stade El abdi - El jadida
21	IRT vs RSB	mar 11/08/20	18h00	Grand Stade de Tanger - Tanger
21	CAYB vs MCO	mar 11/08/20	20h00	Complexe Municipal - Berrechid
21	HUSA vs RCA	mar 11/08/20	20h00	Grand Stade d'Agadir-Agadir
21	FUS vs RBM	mar 11/08/20	22h00	Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat
21	OCS vs MAT	mar 11/08/20	22h00	Stade El massira - Safi

Programme de la 22ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
22	RBM vs DHJ	ven 14/08/20	18h00	Stade Municipal - Oued Zem
22	RCAZ vs FUS	ven 14/08/20	20h00	Stade Ahmed Chokri - Zemamra
22	FAR vs WAC	ven 14/08/20	20h00	Complexe Sp. Prince Moulay Abdellah - Rabat
22	OCK vs IRT	ven 14/08/20	22h00	Complexe OCP - Khouribga
22	RCA vs RCOZ	sam 15/08/20	18h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
22	MAT vs HUSA	sam 15/08/20	20h00	Stade Saniat Rmel - Tetouan
22	OCS vs CAYB	sam 15/08/20	20h00	Stade El massira - Safi
22	RSB vs MCO	sam 15/08/20	22h00	Stade Municipal - Berkane

Programme de la 23ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
23	WAC vs RBM	mar 18/08/20	18h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
23	IRT vs FAR	mar 18/08/20	20h00	Grand Stade de Tanger - Tanger
23	DHJ vs RCAZ	mar 18/08/20	22h00	Stade El abdi - El jadida
23	MCO vs OCK	mar 18/08/20	22h00	Stade d'Honneur - Oujda
23	CAYB vs RSB	mer 19/08/20	20h00	Complexe Municipal - Berrechid
23	FUS vs RCA	mer 19/08/20	20h00	Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat
23	HUSA vs OCS	mer 19/08/20	20h00	Grand Stade d'Agadir-Agadir
23	RCOZ vs MAT	mer 19/08/20	22h00	Stade Municipal - Oued Zem

Programme de la 24ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
24	MAT vs FUS	sam 22/08/20	20h00	Stade Saniat Rmel - Tetouan
24	OCK vs RSB	sam 22/08/20	20h00	Complexe OCP - Khouribga
24	HUSA vs CAYB	sam 22/08/20	22h00	Grand Stade d'Agadir-Agadir
24	OCS vs RCOZ	sam 22/08/20	22h00	Stade El massira - Safi
24	RBM vs IRT	dim 23/08/20	20h00	Stade Municipal - Oued Zem
24	RCA vs DHJ	dim 23/08/20	20h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
24	FAR vs MCO	dim 23/08/20	22h00	Complexe Sp. Prince Moulay Abdellah - Rabat
24	RCAZ vs WAC	dim 23/08/20	22h00	Stade Ahmed Chokri - Zemamra

Programme de la 25ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
25	FUS vs OCS	mar 25/08/20	20h00	Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat
25	RCOZ vs HUSA	mar 25/08/20	20h00	Stade Municipal - Oued Zem
25	CAYB vs OCK	mar 25/08/20	22h00	Complexe Municipal - Berrechid
25	DHJ vs MAT	mer 26/08/20	18h00	Stade El abdi - El jadida
25	RSB vs FAR	mer 26/08/20	20h00	Stade Municipal - Berkane
25	IRT vs RCAZ	mer 26/08/20	22h00	Grand Stade de Tanger - Tanger
25	WAC vs RCA	mer 26/08/20	22h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca
25	MCO vs RBM	jeu 27/08/20	20h00	Stade d'Honneur - Oujda

Programme de la 26ème Journée

J	Rencontre	Date	Heure	Stade - Ville
26	FAR vs OCK	sam 29/08/20	18h00	Complexe Sp. Prince Moulay Abdellah - Rabat
26	RCOZ vs CAYB	sam 29/08/20	18h00	Stade Municipal - Oued Zem
26	OCS vs DHJ	sam 29/08/20	20h00	Stade El massira - Safi
26	MAT vs WAC	sam 29/08/20	22h00	Stade Saniat Rmel - Tetouan
26	HUSA vs FUS	sam 29/08/20	22h00	Grand Stade d'Agadir-Agadir
26	RCAZ vs MCO	dim 30/08/20	18h00	Stade Ahmed Chokri - Zemamra
26	RBM vs RSB	dim 30/08/20	22h00	Stade Municipal - Oued Zem
26	RCA vs IRT	dim 30/08/20	22h00	Complexe Sp. Mohammed V-Casablanca

Botola Pro 2

Saison Sportive 2019/2020

Programme de la 23ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
CRA vs WAF	dim 26/07/20	17h00	Stade Mimoune El Arsi - Al Hoceima
KACM vs RAC	dim 26/07/20	17h00	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
MAS vs ASS	dim 26/07/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
OD vs CAK	dim 26/07/20	17h00	Stade Ahmed Fana - Dcheira
SCCM vs IZK	dim 26/07/20	17h00	Stade El Bachir - Mohammedia
TAS vs JSS	dim 26/07/20	17h00	Stade Roches Noires - Casablanca
USK vs CJBG	dim 26/07/20	17h00	Stade Municipal - Machraa Belaksiri
WST vs KAC	dim 26/07/20	17h00	Stade Municipal - Temara

Programme de la 24ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
ASS vs USK	dim 09/08/20	17h00	Stade Boukker Amer - Salé
CAK vs MAS	dim 09/08/20	17h00	Stade Municipal - Khenifra
CJBG vs SCCM	dim 09/08/20	17h00	Stade Municipal - Ben Guerir
IZK vs KACM	dim 09/08/20	17h00	Stade 18 Novembre - Khemisset
KAC vs CRA	dim 09/08/20	17h00	Stade Municipal - Kenitra
OD vs TAS	dim 09/08/20	17h00	Stade Ahmed Fana - Dcheira
RAC vs WST	dim 09/08/20	17h00	Stade Père Jégo - Casablanca
WAF vs JSS	dim 09/08/20	17h00	Stade Hassan II - Fès

Programme de la 25ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
CRA vs RAC	sam 15/08/20	17h00	Stade Mimoune El Arsi - Al Hoceima
JSS vs KAC	sam 15/08/20	17h00	Stade Errazi - Berrechid
KACM vs CJBG	sam 15/08/20	17h00	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
MAS vs OD	sam 15/08/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
SCCM vs ASS	sam 15/08/20	17h00	Stade El Bachir - Mohammedia
TAS vs WAF	sam 15/08/20	17h00	Stade Roches Noires - Casablanca
USK vs CAK	sam 15/08/20	17h00	Stade Municipal - Machraa Belaksiri
WST vs IZK	sam 15/08/20	17h00	Stade Municipal - Temara

Programme de la 26ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
ASS vs KACM	sam 22/08/20	17h00	Stade Boukker Amer - Salé
CAK vs SCCM	sam 22/08/20	17h00	Stade Municipal - Khenifra
CJBG vs WST	sam 22/08/20	17h00	Stade Municipal - Ben Guerir
IZK vs CRA	sam 22/08/20	17h00	Stade 18 Novembre - Khemisset
KAC vs WAF	sam 22/08/20	17h00	Stade Municipal - Kenitra
MAS vs TAS	sam 22/08/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
OD vs USK	sam 22/08/20	17h00	Stade Ahmed Fana - Dcheira
RAC vs JSS	sam 22/08/20	17h00	Stade Père Jégo - Casablanca

Programme de la 27ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
CRA vs CJBG	mer 26/08/20	17h00	Stade Mimoune El Arsi - Al Hoceima
JSS vs IZK	mer 26/08/20	17h00	Stade Errazi - Berrechid
KACM vs CAK	mer 26/08/20	17h00	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
SCCM vs OD	mer 26/08/20	17h00	Stade El Bachir - Mohammedia
TAS vs KAC	mer 26/08/20	17h00	Stade Roches Noires - Casablanca
USK vs MAS	mer 26/08/20	17h00	Stade Municipal - Machraa Belaksiri
WAF vs RAC	mer 26/08/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
WST vs ASS	mer 26/08/20	17h00	Stade Municipal - Temara

Programme de la 28ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
ASS vs CRA	dim 30/08/20	17h00	Stade Boukker Amer - Salé
CAK vs WST	dim 30/08/20	17h00	Stade Municipal - Khenifra
CJBG vs JSS	dim 30/08/20	17h00	Stade Municipal - Ben Guerir
IZK vs WAF	dim 30/08/20	17h00	Stade 18 Novembre - Khemisset
MAS vs SCCM	dim 30/08/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
OD vs KACM	dim 30/08/20	17h00	Stade Ahmed Fana - Dcheira
RAC vs KAC	dim 30/08/20	17h00	Stade Père Jégo - Casablanca
USK vs TAS	dim 30/08/20	17h00	Stade Municipal - Machraa Belaksiri

Programme de la 29ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
CRA vs CAK	dim 06/09/20	17h00	Stade Mimoune El Arsi - Al Hoceima
JSS vs ASS	dim 06/09/20	17h00	Stade Errazi - Berrechid
KAC vs IZK	dim 06/09/20	17h00	Stade Municipal - Kenitra
KACM vs MAS	dim 06/09/20	17h00	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
RAC vs TAS	dim 06/09/20	17h00	Stade Père Jégo - Casablanca
SCCM vs USK	dim 06/09/20	17h00	Stade El Bachir - Mohammedia
WAF vs CJBG	dim 06/09/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
WST vs OD	dim 06/09/20	17h00	Stade Municipal - Temara

Programme de la 30ème Journée

Rencontre	Date	Heure	Terrain - Ville
ASS vs WAF	dim 13/09/20	17h00	Stade Boukker Amer - Salé
CAK vs JSS	dim 13/09/20	17h00	Stade Municipal - Khenifra
CJBG vs KAC	dim 13/09/20	17h00	Stade Municipal - Ben Guerir
IZK vs RAC	dim 13/09/20	17h00	Stade 18 Novembre - Khemisset
MAS vs WST	dim 13/09/20	17h00	Stade Hassan II - Fès
OD vs CRA	dim 13/09/20	17h00	Stade Ahmed Fana - Dcheira
TAS vs SCCM	dim 13/09/20	17h00	Stade Roches Noires - Casablanca
USK vs KACM	dim 13/09/20	17h00	Stade Municipal - Machraa Belaksiri